

Projet d'extension de la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine » (FR2310044)

Argumentaire technique et scientifique, octobre 2025



Contexte

Ce travail fait partie d'une réflexion commune avec les ZSC FR2300121 "Estuaire de Seine" et FR2300123 "Boucles de la Seine aval" sur leurs périmètres respectifs de manière conjointe et simultanée pour améliorer localement la cohérence et la compréhension du réseau Natura 2000 à l'échelle de la basse-vallée de la Seine.

Le lancement d'une procédure d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2310044 « Estuaire et marais de la basse Seine » (ZPS : Zone de Protection Spéciale) est prévue pour 2026. Ce nouveau document viendra se substituer à la compilation des réflexions menées pour les populations d'oiseaux et leurs habitats sur les territoires des Zones Spéciales de Conservation « Marais-Vernier, Risle Maritime », « Boucles de Seine aval » et « Estuaire de la Seine ».

Le site Natura 2000 FR2310044 « Estuaire et marais de la basse Seine » (ZPS) affiche actuellement une surface de 18 593 ha. Le projet de périmètre présenté concerne pour la ZPS une superficie totale de 29 077,05 ha dont 8 199,11 ha de surface maritime, 11 792,36 ha de surface terrestre pour la Seine-Maritime, 461,61 ha pour le Calvados et 8 623,97 ha pour l'Eure.

Historique

La ZPS actuelle a été tracée à la fin des années 1990 sur papier et a été numérisée plusieurs années plus tard avec les outils disponibles et probablement sur un fond de scan 25. Par la suite, le périmètre a été recalé avec une méthode qui n'est pas connue des gestionnaires du site. Depuis, les orthophotos ont gagné en qualité et en précision. D'autre part, le premier tracé avait été dessiné malgré un manque d'informations ornithologiques sur certaines parties de la ZPS. Les données disponibles étaient alors succinctes et la création de la ZPS avait notamment pour objectif de confirmer l'intérêt ornithologique du territoire.

La mise en place d'un observatoire de l'avifaune a permis de détecter des espèces et des effectifs conséquents, y compris dans des secteurs alors non inclus dans la ZPS. Aussi, dans ce contexte d'amélioration des connaissances ornithologiques, mais aussi de changements locaux (occupation du sol) et globaux (climatiques), des évolutions importantes sont advenues depuis la désignation de la ZPS. Des ajustements paysagers sont également souhaitables et des opérations de restaurations environnementales (réalisées, en cours ou à venir) méritent d'être prises en compte. Enfin, une meilleure cohérence a été proposée entre le périmètre de la ZPS et ceux de la ZSC lorsque c'était pertinent.

| | |
|------------------------|---|
| PAGE DE GARDE : | <ul style="list-style-type: none">- LA SEINE ET UNE BERGE NATURELLE, MILIEU PARTICULIÈREMENT VISÉ PAR L'EXTENSION (G. RANVIER)- BUSARD DES ROSEAUX (M. CARRÉ)- SPATULE BLANCHE (G. RANVIER) |
|------------------------|---|



L'île

t du Ratier et le chenal de la Seine dans l'embouchure

L'intérêt ornithologique est potentiellement très fort avec un nombre d'espèces conséquent (environ 200 sur un cycle annuel) et des effectifs réels ou potentiels importants. Des manques pour certaines espèces ou des problèmes pour d'autres sont mis en évidence dans l'estuaire de la Seine, et il existe un très fort intérêt à prendre en compte les oiseaux dans l'estuaire au sens large (territoire de compétence de l'Observatoire Avifaune).

Source des données

Les données proviennent des bases de données et de connaissance de l'Observatoire de l'avifaune et du Groupe Ornithologique Normand.

Outre les données brutes, les informations issues de nombreux documents ont été reprises pour proposer des secteurs à l'extension, dont les évaluations de l'état de conservation de la ZPS, REPROS (Référentiel Partagé pour la Restauration des habitats d'Oiseaux de l'estuaire de la Seine), l'évaluation du plan de gestion de la RNN de l'estuaire de la Seine et les différents suivis ornithologiques réalisés par l'Observatoire de l'avifaune ou ses prestataires.

Trois réunions de concertation sur le périmètre d'extension ont eu lieu : Honfleur (14) et le Havre (76) le 9 septembre 2022, Le Trait (76) le 14 septembre 2022.



Prairies et plans d'eau de la boucle d'Anneville

Bibliographie

GIP SEINE-AVAL. *Les vasières intertidales de l'estuaire de la Seine* [En ligne]. [s.l.] : GIPSA, 2016.

MAISON FDE L'ESTUAIRE. *4ème plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine. Tome I Diagnostic* [En ligne]. Le Havre : [s.n.], 2018.

MOREL F., LE HUU NGHIA T., DE SMET G., TEP V. *Suivi des limicoles nicheurs sur la Réserve naturelle de l'estuaire de Seine, printemps 2019 (Rappel des résultats de 1999 à 2018)*. [s.l.] : GONm, 2020.

MOREL F., TEP V. *Suivi annuel des limicoles et anatidés dans l'estuaire de la Seine, Année 2019 (comparaison avec la période 1999 à 2018)*. [s.l.] : GONm, 2020a.

MOREL F., TEP V. *Suivi des oiseaux nicheurs sur la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine au printemps 2019 (comparaison avec la période 1999 à 2018)*. [s.l.] : GONm, Maison de l'Estuaire, 2020b.

RANVIER G. *REPROS : Référentiel Partagé pour la Restauration des habitats d'Oiseaux de l'estuaire de la Seine*. Notre Dame de Bliquetuit : Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, 2020.

RANVIER G. *Suivi de l'avifaune prairiale nicheuse de la basse vallée de la Seine*. 22 octobre 2009.

RANVIER G., SIMON F. *Actualisation 2015-2018 des indicateurs de la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine »*. [s.l.] : PnrbSn, Maison Estuaire, DREAL HN, Feader, 2019.

RANVIER G., SIMON F. *Estimation des effectifs d'oiseaux de la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine »*. [s.l.] : PnrbSn, Maison Estuaire, DREAL HN, Feader, 2016a.

RANVIER G., SIMON F. *Actualisation 2015-2018 des indicateurs de la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine »*. [s.l.] : PnrbSn, Maison Estuaire, DREAL HN, Feader, 2016b.

RANVIER G., SIMON F. *Actualisation 2015-2018 des indicateurs de la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine »*. [s.l.] : PnrbSn, Maison Estuaire, DREAL HN, Feader, 2018.

RANVIER G., SIMON F. *La ZPS « estuaire et marais de la basse Seine », Evaluation de l'état de conservation, Population d'oiseaux et occupation du sol*. [s.l.] : PnrbSn, Maison Estuaire, DREAL HN, Feader, 2013.

Méthode, les priorités de la Directive oiseaux.

La Directive 2009/147/CE dite « oiseaux » place des priorités sur les espèces de l'annexe I ainsi que sur les espèces migratrices avec une égale importance. L'importance des grandes zones humides y est ici soulignée. Également et dès son article 3, la notion de rétablissement de superficies d'habitats est indiquée par la restauration ou la création de biotopes détruits ou perturbés.

Trois critères ont été retenus pour proposer des extensions :

- Présence d'espèces de la Directive Oiseaux : espèces de l'annexe 1 et espèces migratrices au sens de la directive oiseaux. Une attention a été apportée sur la régularité de la présence, la fonctionnalité du site et l'importance des effectifs.
- Potentialité du site pour des espèces de la Directive Oiseaux avec les mêmes critères de présence et de fonctionnalité que précédemment et importance du site pour d'autres espèces visées par les autres annexes de la Directive Oiseaux

- Cohérence paysagère et territoriale notamment avec les périmètres d'autres sites Natura 2000 dans une logique d'harmonisation avec les Zones Spéciales de Conservation (ZSC - Directive Habitats-Faune-Flore) et de meilleure lecture du périmètre sur le terrain



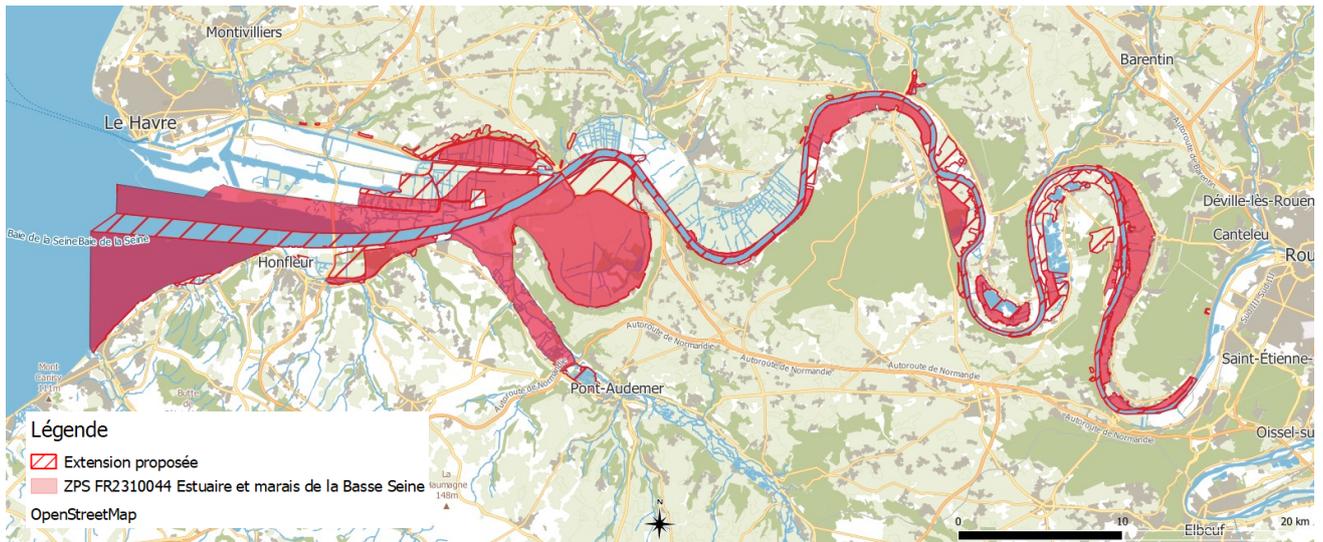
Un faucon pèlerin, espèce de l'annexe I de la directive oiseaux largement ciblée dans ce projet d'extension

Résultats

In fine, les extensions concernent largement :

- La Seine et des milieux rivulaires
- Des marais oubliés dans un contexte portuaire, logistique ou industriel
- Des sites d'extraction de granulats au moment de la création de la ZPS et en cours d'évolution ou ayant bénéficié de remise en état
- Des marais dont l'intérêt ornithologique avait été sous-estimé ou s'est amélioré
- Des falaises, milieu de reproduction du Faucon pèlerin, absent jusqu'en 2000
- Des annexes hydrauliques de la Seine ayant ou non bénéficié de réaménagement
- Des franges ayant pour but de mieux localiser le périmètre sur le terrain et de le partager avec les ZSC.

Cette proposition d'extension de la ZPS « Estuaire et marais de la basse Seine » est organisée en 39 secteurs répartis tout au long de la ZPS actuelle. L'ensemble de ces entités représente une surface de 10 370 ha. Cela représenterait une augmentation de 63 %.



Localisation de la ZPS et des extensions proposées

Notice des fiches

Une fiche descriptive a été rédigée pour chacun des 39 secteurs. Il est systématiquement précisé :

- Les communes concernées
- La surface de l'extension
- Le niveau d'enjeu : certain ou potentiel
- L'intérêt biologique succinct
- Les espèces concernées, annexe 1 et autres espèces de la directive oiseaux
- Un argumentaire détaillé
- Une carte de localisation générale sur un fond de carte Open Street Map.
- Une seconde carte qui permet une visualisation plus précise sur orthophotographie google.

Les fiches sont présentées de la plus amont vers l'aval.

Fiches descriptives des secteurs proposés à l'extension

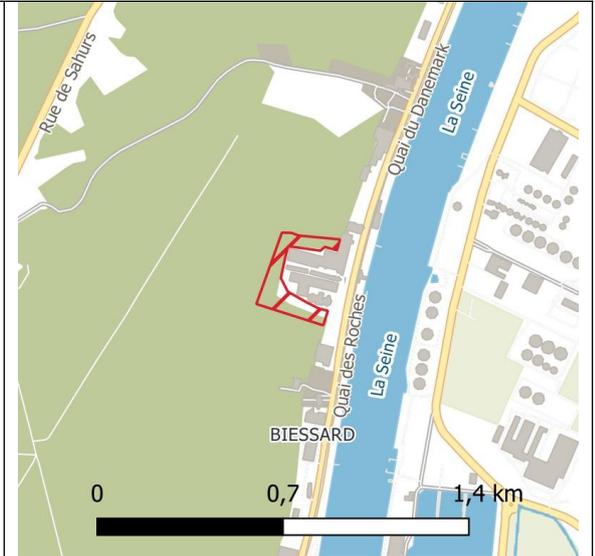
1- Falaise Biessard

Commune(s) : Canteleu
Surface : 3,75 ha
Enjeu : Certain
Intérêt : Zone de reproduction d'oiseaux rupestres
Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin
Autres espèces remarquables :

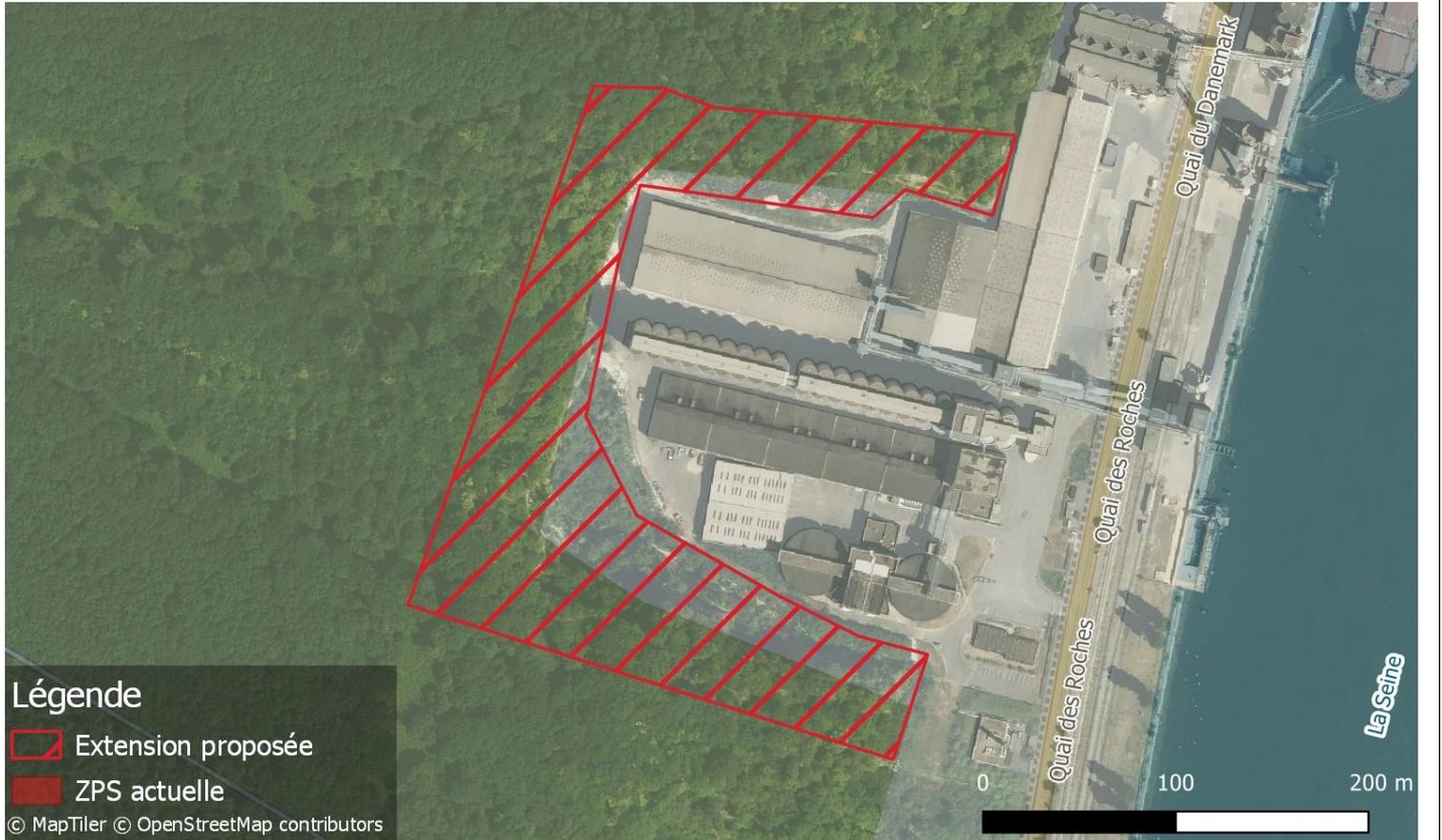
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Cette petite falaise dans un contexte industriel proche du port de Rouen accueille chaque année un couple de faucons pèlerins. Les très nombreux pigeons de ville du secteur sont des proies régulières des oiseaux. Ce site est le premier en aval de l'agglomération rouennaise.

Le site est fermé au public, ce qui limite les perturbations sur le site et garantit une certaine sécurité. L'activité industrielle génère du bruit et des déplacements réguliers et prévisibles qui sont acceptés par les oiseaux et qui ne nuisent pas à la reproduction.



Carte détaillée



2- Boucle de Roumare, ajustements

Commune(s) : Hénouville, Hautot-sur-Seine, Quevillon, Sahurs, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Pierre-de-Manneville, Val-de-la-Haye

Surface : 62,77 ha

Enjeu : Certain

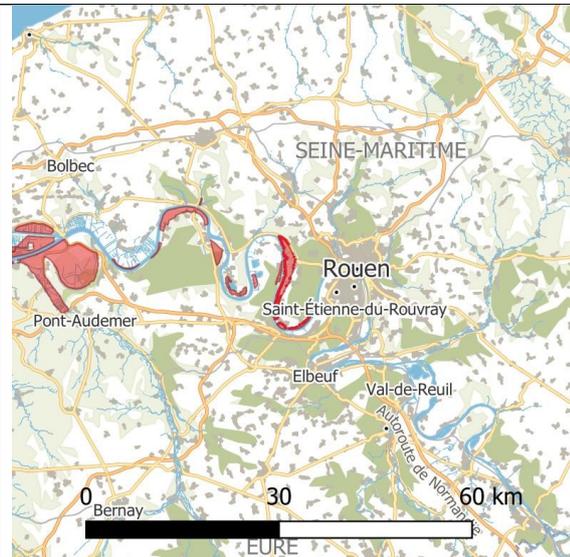
Intérêt : Zone de reproduction de passereaux et d'alimentation des migrateurs, amélioration de la cohérence paysagère, biologique. Calage avec la ZSC « Boucles de Seine aval ».

Espèces annexe 1 : Grande Aigrette, Aigrette garzette

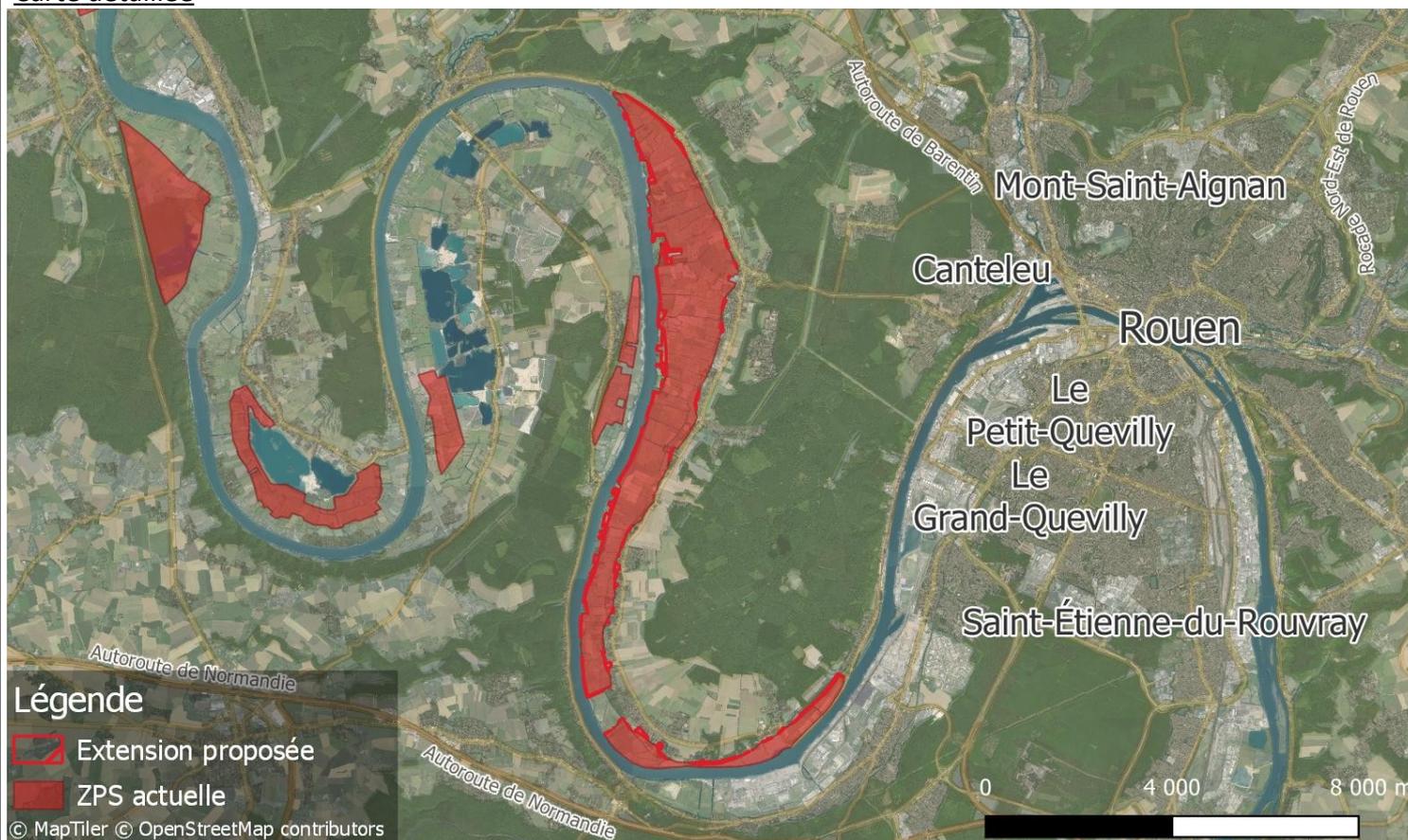
Autres espèces remarquables : Bruant des roseaux, Rousserolle verderolle

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Les limites du périmètre manquaient de précision et n'étaient pas aisées à comprendre ni à positionner sur le terrain. Les modifications proposées ont pour objectif d'améliorer la lisibilité du site ainsi qu'une harmonisation avec la ZSC.



Carte détaillée



3- Marais de Bardouville

Commune(s) : Bardouville, Quevillon

Surface : 65,35 ha

Enjeu : Potentiel

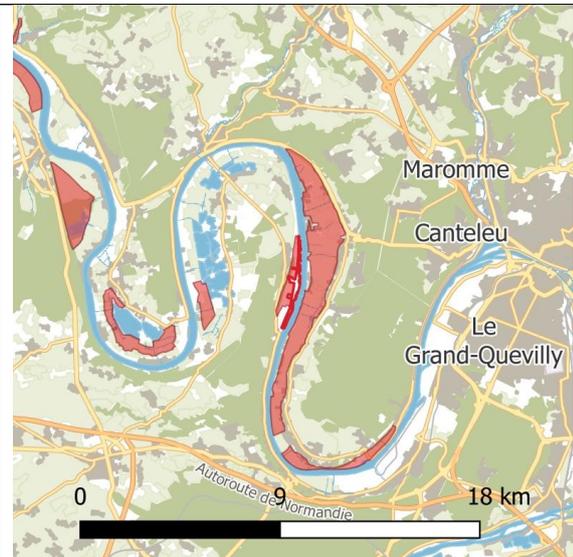
Intérêt : Zone de reproduction de passereaux prairiaux et bocagers ; amélioration de la cohérence paysagère, biologique. Calage avec la ZSC « Boucles de Seine aval ».

Espèces annexe 1 : Rôle des genêts, Aigrette garzette

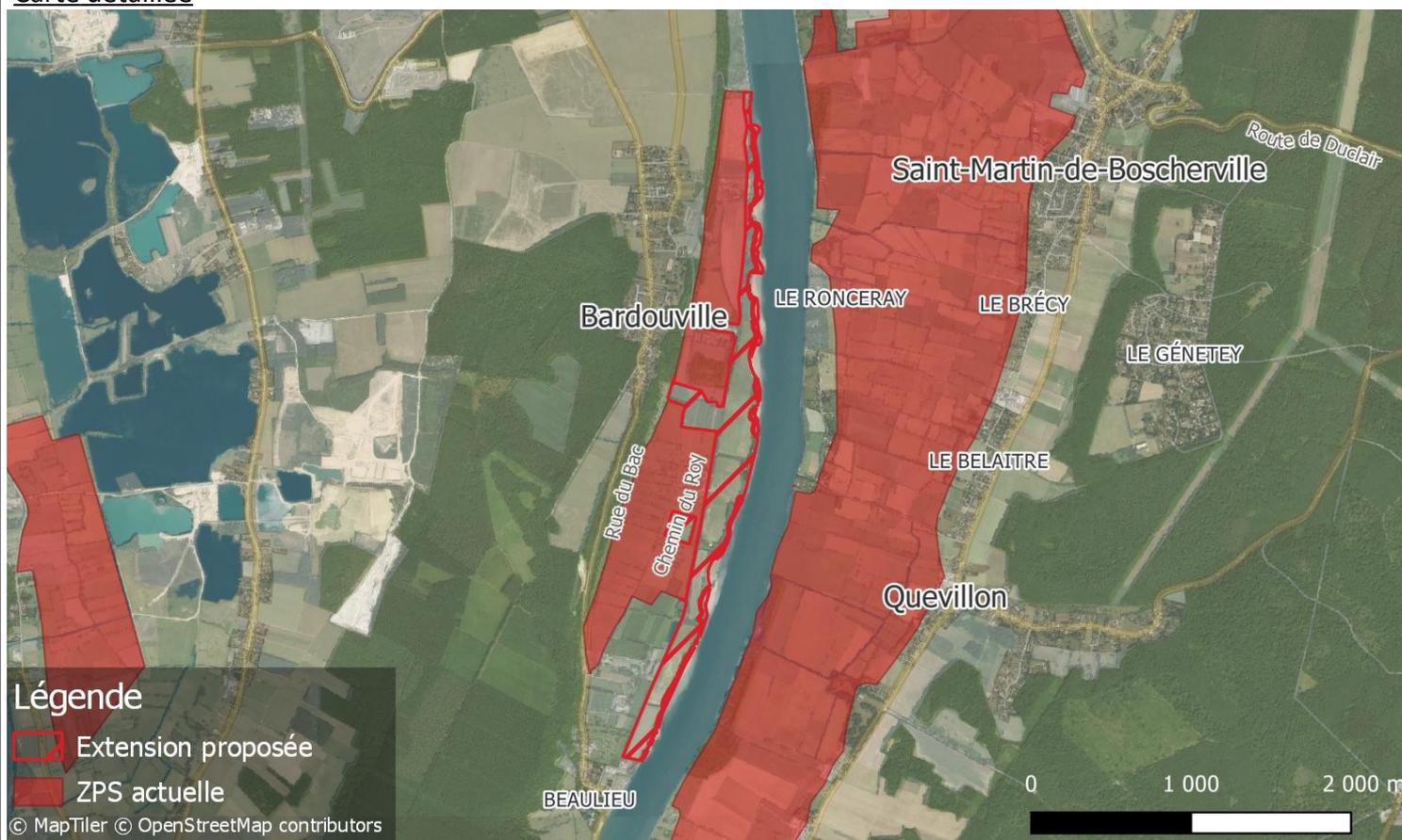
Autres espèces remarquables : Vanneau huppé, limicoles migrateurs, passereaux prairiaux et bocagers

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

LA ZPS est percée de trous à cet endroit et elle est isolée. Les parcelles de bord de Seine ne sont pas classées alors que les berges sont très naturelles à cet endroit. Il y a par ailleurs un manque de données sur ces milieux. Le marais est très bocager avec de bonnes densités de passereaux. Les prairies sont gérées par une exploitation en agriculture biologique.



Carte détaillée



4- Les petits saules

Commune(s) : Sahurs

Surface : 3,54 ha

Enjeu : Certain

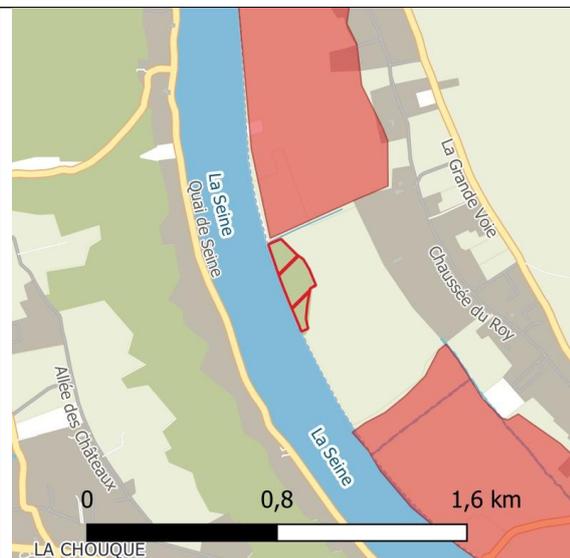
Intérêt : Zone de reproduction et d'alimentation. Intégration d'un projet de reconnexion avec la Seine

Espèces annexe 1 : Aigrette garzette, Martin pêcheur

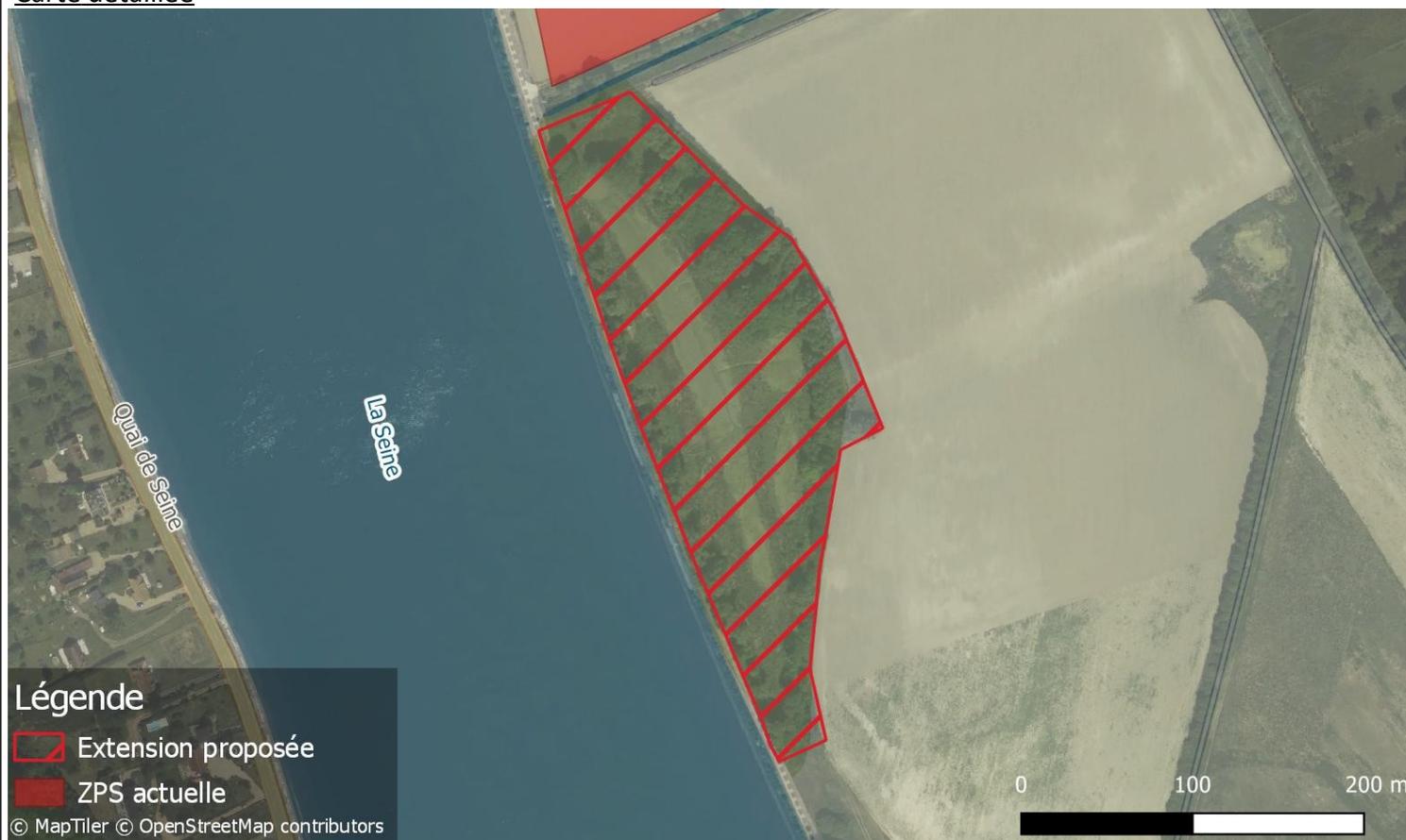
Autres espèces remarquables : Rousserolle verderolle, Rousserolle effarvatte, oiseaux d'eau

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Cette zone humide était isolée derrière la digue de la Seine et des travaux de restauration environnementale (Haropa) ont permis de la reconnecter au fleuve. La petite surface, le boisement et la proximité d'une voie verte limitent l'utilisation par les grandes espèces. Cependant des oiseaux d'eau (rallidés, limicoles) exploitent le site qui souffre pour le moment de peu d'observations. La végétation rivulaire et la forte humidité sont favorables aux passereaux palustres comme les rousserolles ou le Bruant des roseaux.



Carte détaillée



5- Zone sèche Bardouville

Commune(s) : Anneville-Ambourville, Bardouville

Surface : 156,64 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Reproduction Oedicnème criard. Intégration d'un projet de remise en état après exploitation

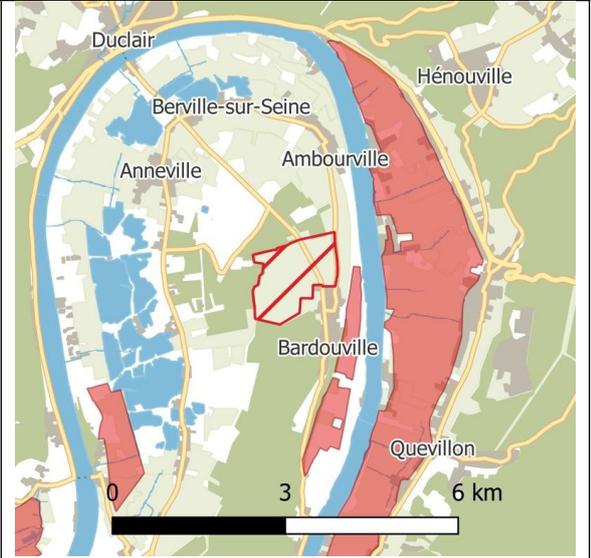
Espèces annexe 1 : Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe

Autres espèces remarquables : Alouette des champs

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Cet ensemble de prairies sèches a été exploité pour de l'extraction de granulats et fait maintenant l'objet d'une gestion conservatoire agricole (coordonnée par la Métropole Rouen Normandie). Il est aussi question de protection de captage d'eau, de mise en valeur de paysage et de tourisme vert.

Jusqu'à deux couples d'Oedicnème criard ont été localisés au sein de ce périmètre qui mériterait d'être mieux prospecté.



Carte détaillée



6- Chaise de Gargantua

Commune(s) : Saint-Pierre-de-Varengville

Surface : 2,75 ha

Enjeu : Potentiel

Intérêt : Zone de reproduction d'oiseaux rupestres

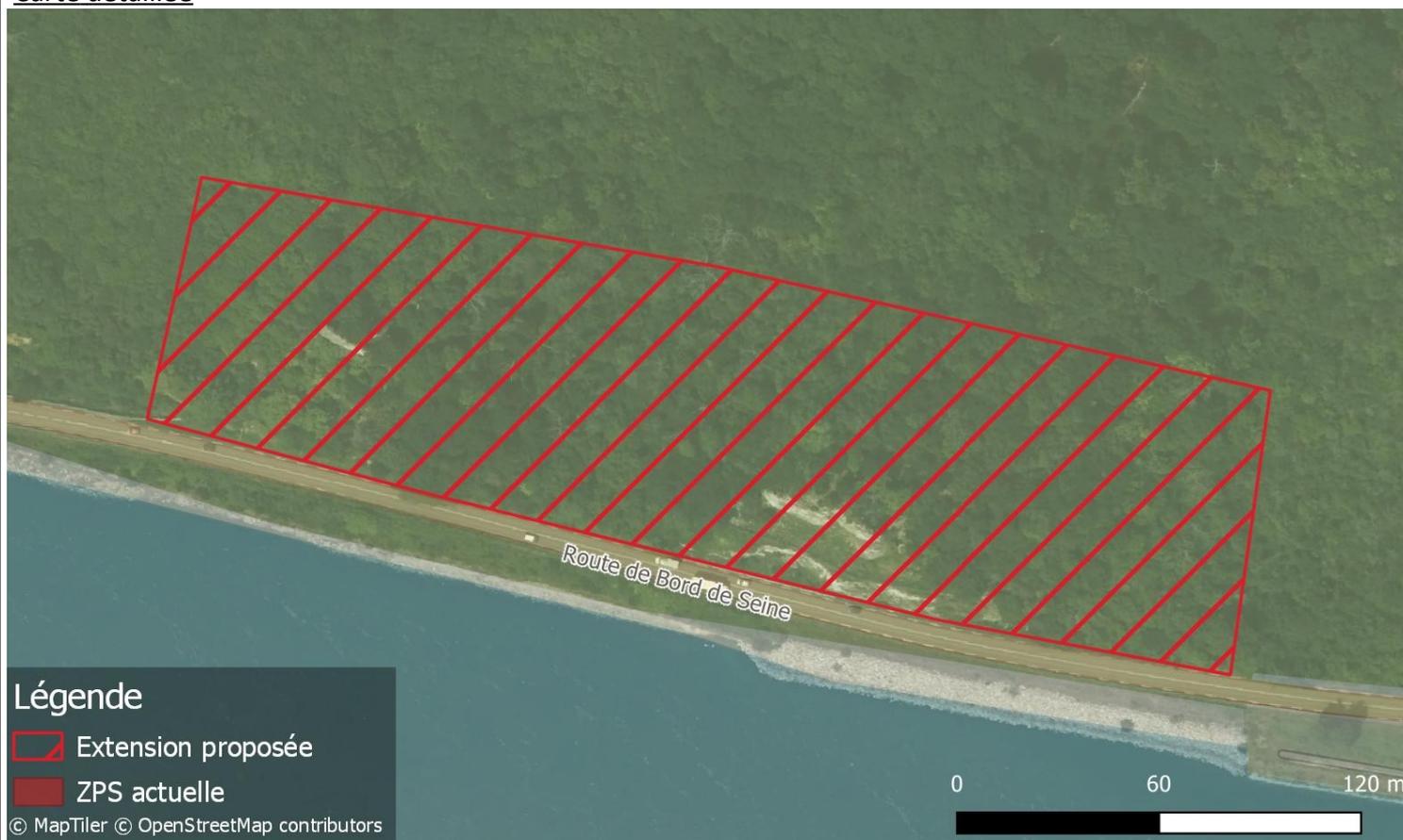
Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Cette petite falaise attire souvent des faucons pèlerins mais les tentatives de reproduction y sont rares. Ce site a souvent été l'objet de perturbation et mériterait une attention particulière pour être fonctionnel.



Carte détaillée



7- Falaises de Caumont

Commune(s) : Caumont

Surface : 12,40 ha

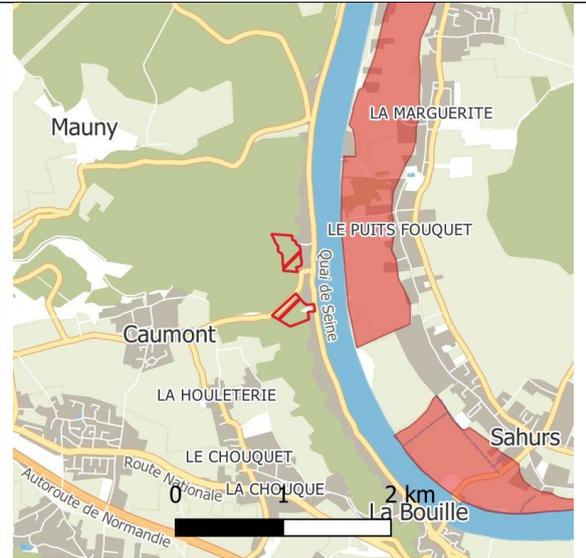
Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction d'oiseaux rupestres

Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ces deux falaises proches ont déjà permis à des faucons pèlerins de se reproduire. La proximité des maisons n'est pas un critère d'exclusion des pèlerins qui peuvent s'en accommoder selon les sites. La présence de deux falaises proches laisse de la latitude aux oiseaux ce qui peut avoir un effet rassurant.



Carte détaillée



8- Boucle d'Anneville, prairies

Commune(s) : Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Yville-sur-Seine

Surface : 645,60 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone d'alimentation d'oiseaux migrateurs. Amélioration de la cohérence paysagère et biologique

Espèces annexe 1 : Cigogne blanche, Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Grande Aigrette, Aigrette garzette

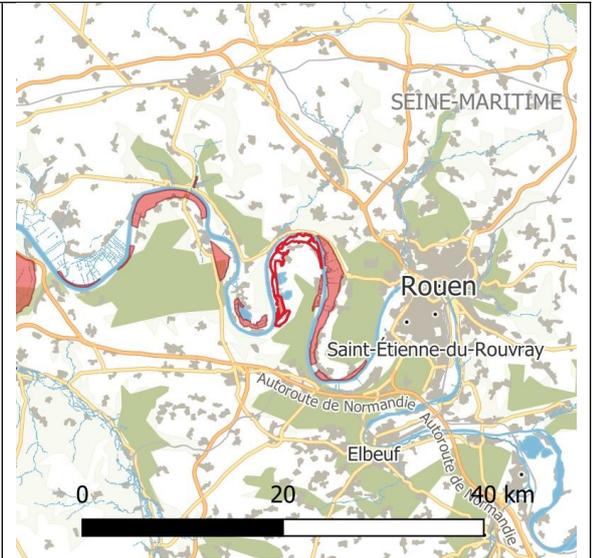
Autres espèces remarquables : Vanneau huppé, Rougequeue à front blanc, Pipit farlouse, Rousserolle verderolle, Perdrix grise

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

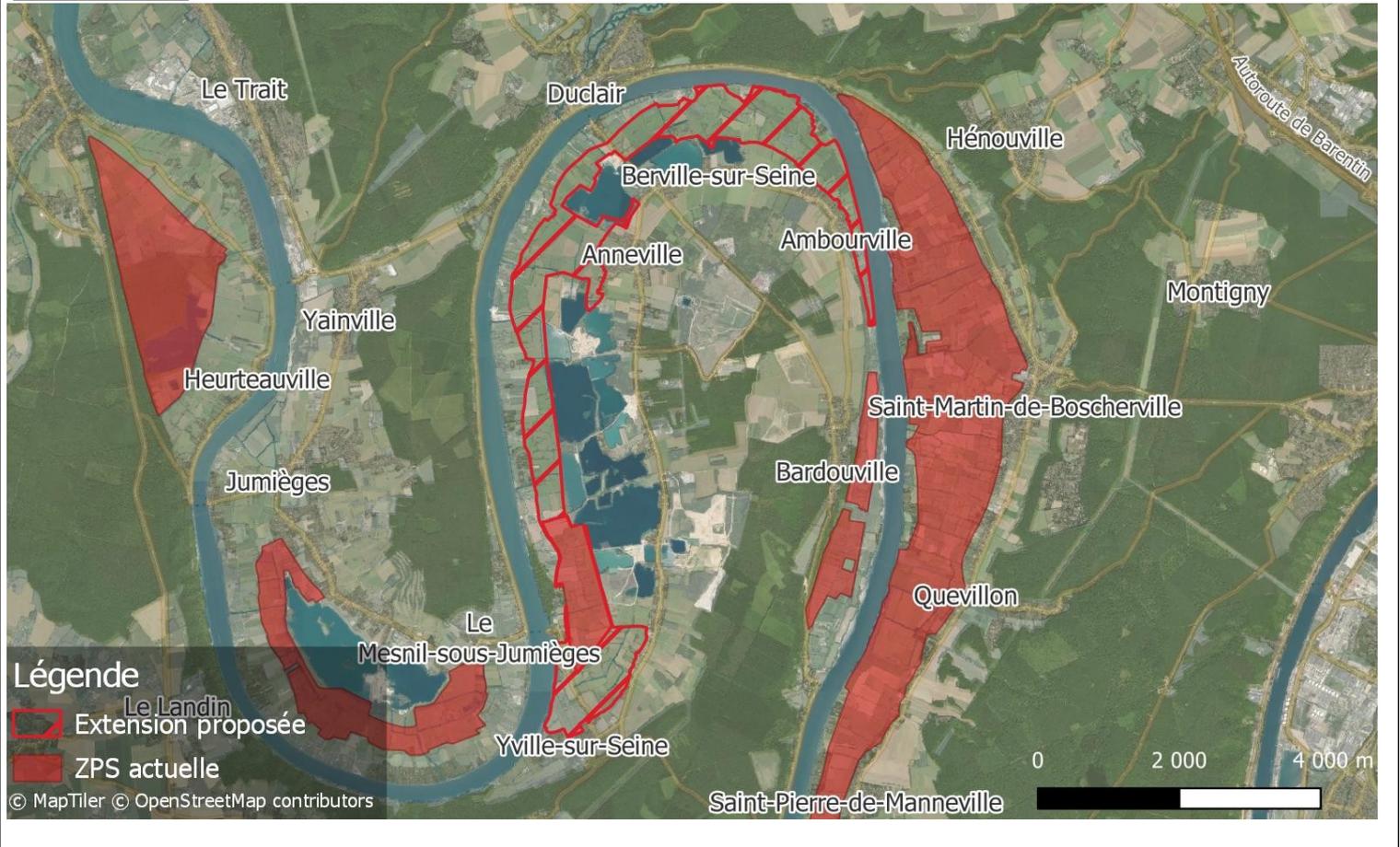
Cet ensemble de prairies humides a été oublié lors de la création de la ZPS. Aujourd'hui fortement réduite par les exploitations de granulats, ces prairies conservent une partie de leur attractivité parfois en lien avec les nouveaux plans d'eau adjacents (voir fiche suivante). Il reste très peu de prairies très humides qu'il est important de conserver.

Ce secteur est bien fréquenté par des cigognes et des ardéidés. Quelques données illustrent son intérêt pour des oiseaux d'eaux qui viennent se nourrir sur les prairies en fin d'hiver (oies). Il leur faut alors de la tranquillité.

Les haies sont intéressantes pour la Pie-grièche écorcheur.



Carte détaillée



9- Boucle d'Anneville, étangs

Commune(s) : Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine, Yville-sur-Seine

Surface : 138.31 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction et d'alimentation des migrateurs, amélioration de la cohérence paysagère et biologique.

Espèces annexe 1 : Sterne pierregarin, Harle piette, Fuligule milouinan, Balbuzard pêcheur, Grande Aigrette, Chevalier sylvain

Autres espèces remarquables : Effectifs importants d'anatidés "plongeurs et de surface", ardéidés, limicoles en migration

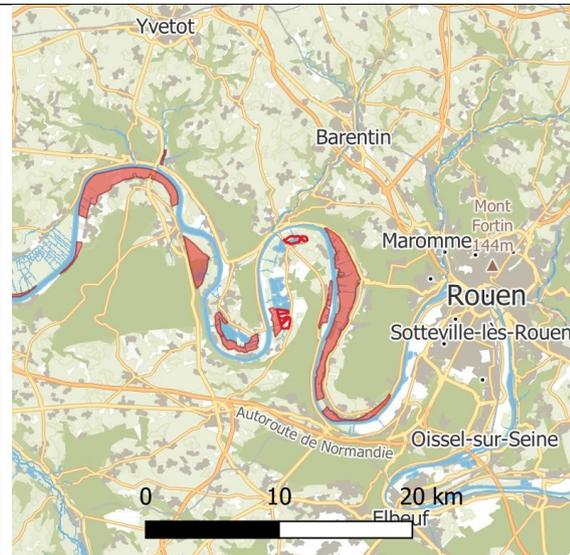
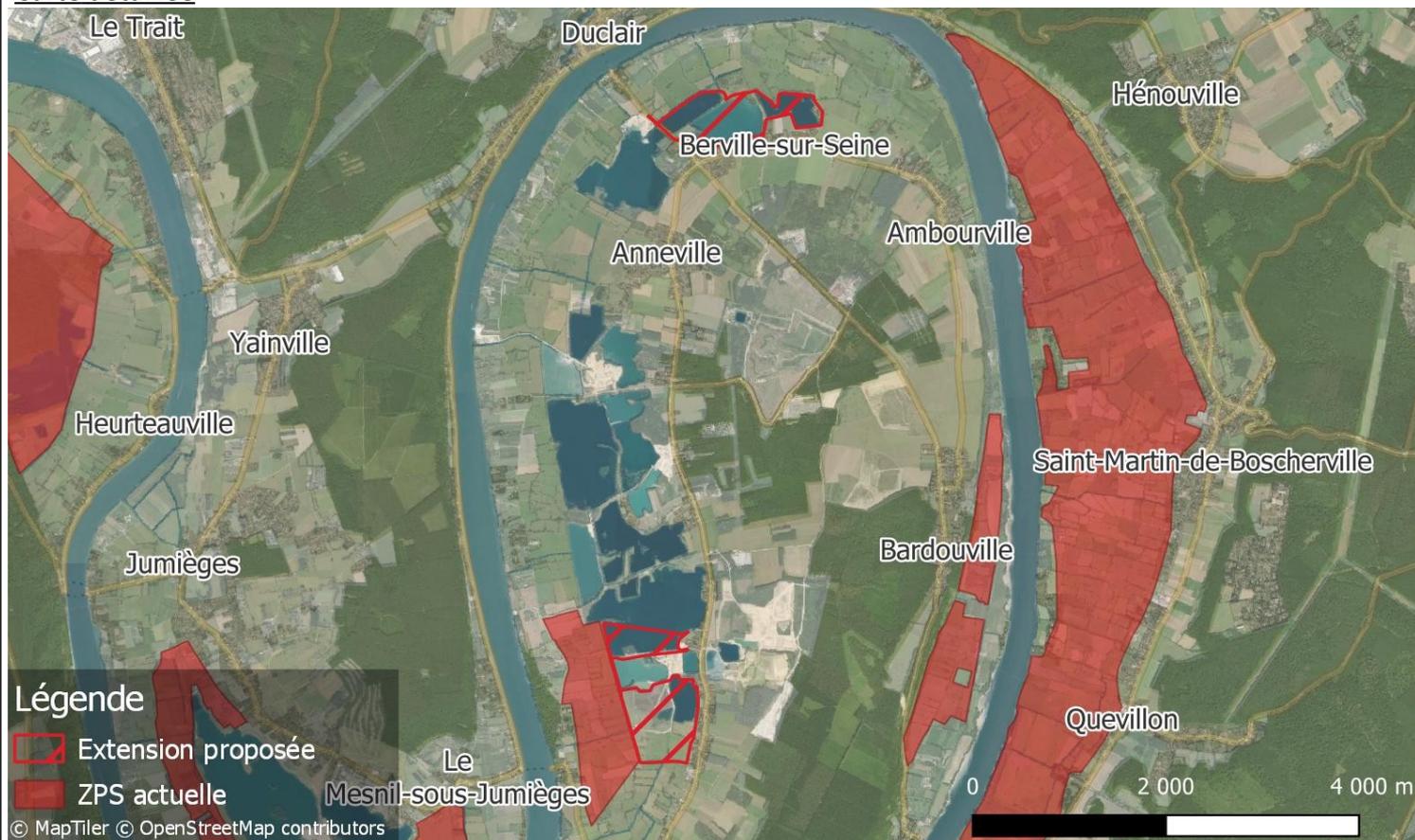
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ces plans d'eau issus de l'extraction de granulats s'étendent sur une large surface au sein de cette boucle. Cela attire des effectifs conséquents notamment de fuligules milouins et morillons et d'autres espèces d'oiseaux d'eau parfois peu courante dans l'estuaire de la Seine (milouinan, harle).

Les « canards » de surface sont présents avec une bonne diversité d'espèces. Plusieurs espèces d'ardéidés (aigrettes, hérons) fréquentent largement ce secteur et y forment régulièrement un dortoir. Les comptages montrent qu'il serait bénéfique de mieux prendre en compte les besoins des oiseaux pour que le secteur puisse exprimer son important potentiel ornithologique.

Des projets ambitieux de conservation ou de restauration environnementale seraient à mettre en place pour favoriser des oiseaux migrateurs et nicheurs. Certains milieux de reproduction par exemple manquent, ainsi que des zones de tranquillité pour les oiseaux d'eau. Une réflexion serait à mener en ce sens avec les partenaires locaux.

Carte détaillée



10- Trous d'Yville et de Barneville

Commune(s) : Anneville-Ambourville, Barneville-sur-Seine, Yville-sur-Seine

Surface : 25,68 ha

Enjeu : Potentiel

Intérêt : Zone d'alimentation et de repos d'oiseaux nicheurs et migrateurs ; amélioration de la cohérence paysagère et biologique.

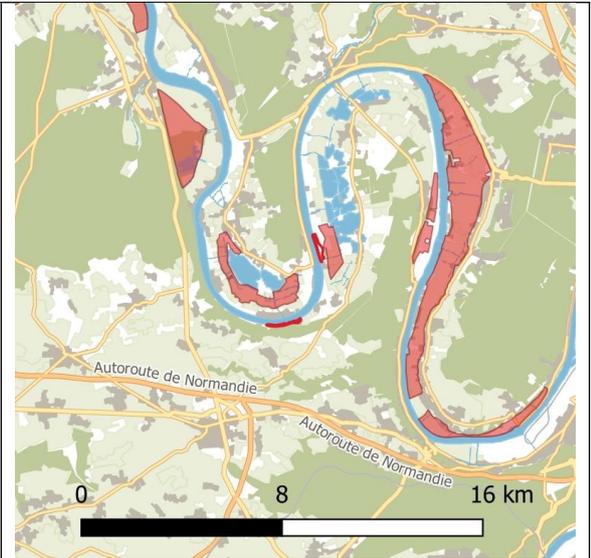
Espèces annexe 1 : Aigrette garzette, Martin pêcheur

Autres espèces remarquables : Effectifs d'oiseaux d'eau migrateurs : Canard colvert

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Il s'agit de berges naturelles et d'annexes hydrauliques, localement qualifiées de « trous » de Seine. Ces petits secteurs peuvent attirer des oiseaux d'eau dans la mesure où ils sont peu accessibles et que les individus peuvent s'y alimenter et procéder à des activités de confort comme le repos et la toilette. Ces endroits sont peu prospectés car difficilement observables mais les observations indiquent qu'ils accueillent les meilleurs effectifs d'anatidés du secteur en lien avec la Seine adjacente.

Ces endroits devraient être mieux suivis pour connaître leurs intérêts et leurs potentialités, notamment en matière de restaurations environnementales.



Carte détaillée



11- Boucle de Jumièges étangs

Commune(s) : Jumièges, Le Mesnil-sous-Jumièges

Surface : 211,54 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction et d'alimentation des migrateurs, amélioration de la cohérence paysagère et biologique.

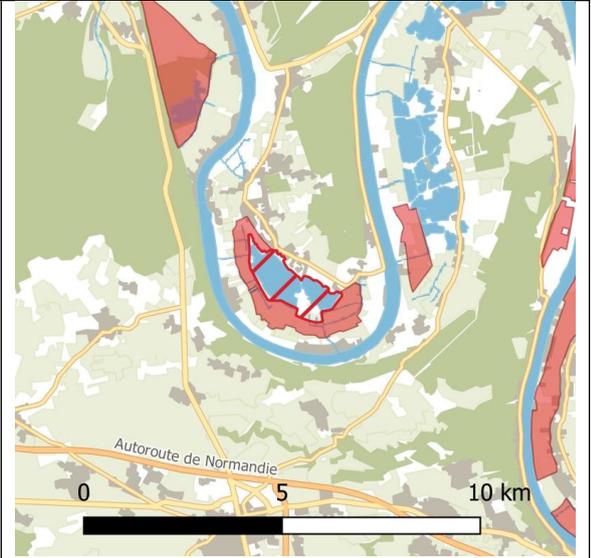
Espèces annexe 1 : Gorgebleue à miroir, Grande Aigrette

Autres espèces remarquables : Effectifs importants d'anatidés, ardéidés, passereaux des marais, limicoles en migration

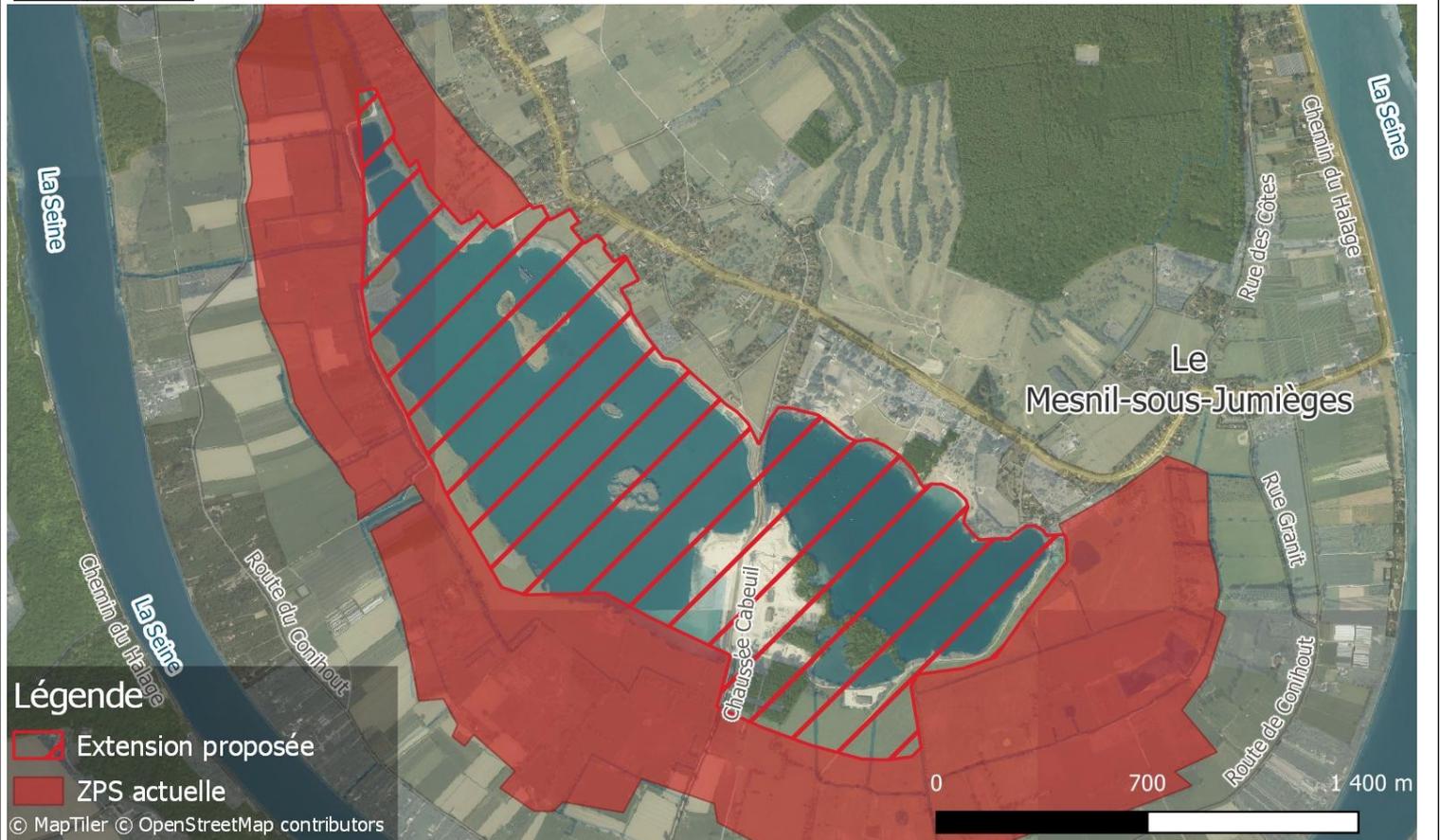
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ces plans d'eau sont issus de l'exploitation de granulats sur ce qui était avant un large marais ouvert. Une base nautique exploite le plan d'eau Est. La zone ouest est l'objet qu'un projet partiel de remblaiement compatible avec les enjeux de la directive oiseaux. Toutefois, il serait bon que les oiseaux soient mieux pris en compte dans leurs besoins spécifiques de milieux et d'espaces naturels. Entre la base nautique, la chasse et diverses activités de loisirs, il serait nécessaire de prendre en compte les enjeux de la directive oiseaux dans ce secteur.

D'autres projets industriels ou environnementaux peuvent émerger dans cette boucle et la prise en compte des oiseaux dès le départ des projets serait avantageuse.



Carte détaillée



12- Boucle de Jumièges, ajustements

Commune(s) : Jumièges, Le Mesnil-sous-Jumièges

Surface : 13,16 ha

Enjeu : Certain

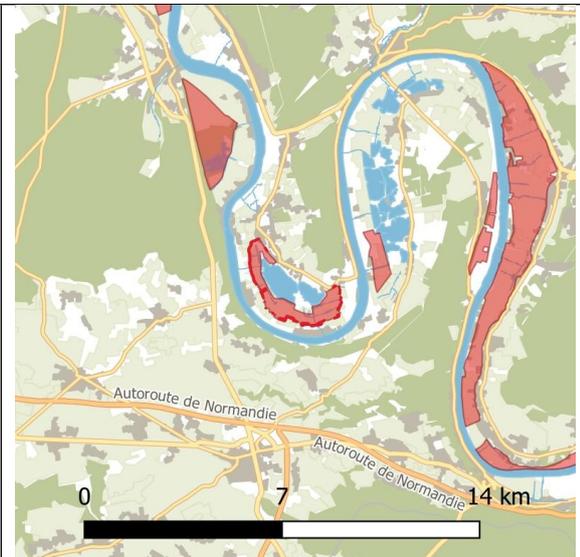
Intérêt : Zone de reproduction de limicoles, d'alimentation des migrateurs, amélioration de la cohérence paysagère et biologique. Calage avec la ZSC

Espèces annexe 1 :

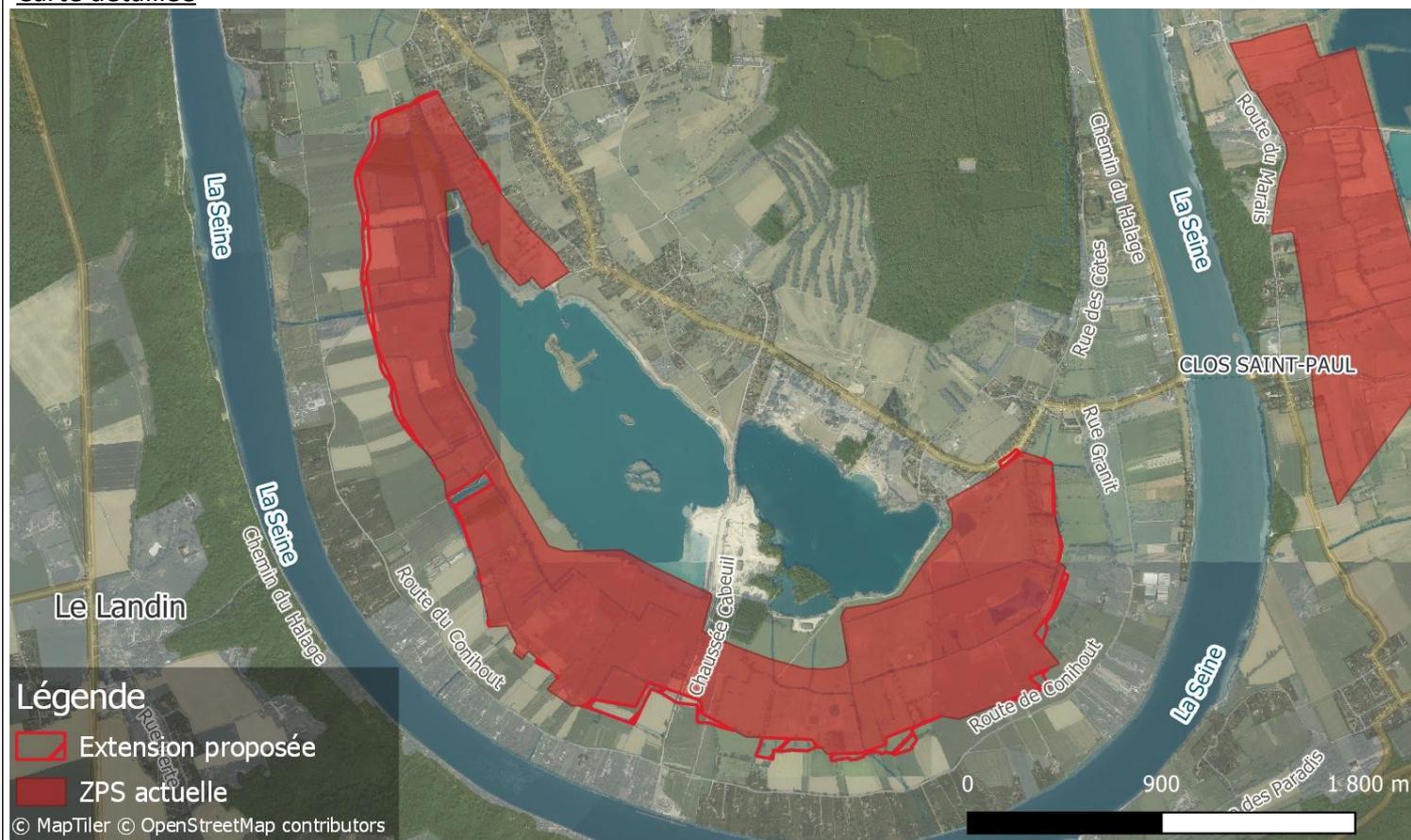
Autres espèces remarquables :

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Les limites du périmètre manquaient de précisions et n'étaient pas aisées à comprendre ni à positionner sur le terrain. Les modifications proposées ont pour objectifs d'améliorer la lisibilité du site et d'harmoniser le périmètre avec celui de la ZSC « Boucles de la Seine aval ».



Carte détaillée



13- Seine amont et berges

Commune(s): Aizier, Anneville-Ambourville, Arelaune-en-Seine, Bardouville, Barneville-sur-Seine, Berville-sur-Seine, Caumont, Duclair, Grand-Couronne, Hénouville, Hautot-sur-Seine, Heurteauville, Jumièges, La Bouille, Le Landin, Le Mesnil-sous-Jumièges, Le Trait,

Surface : 1999,12 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone d'alimentation et de repos d'oiseaux nicheurs et migrateurs ; amélioration de la cohérence paysagère, biologique. Calage avec la ZSC

Espèces annexe 1 : Aigrette garzette, Grande aigrette, Balbuzard pêcheur, Mouette mélanocéphale.

Autres espèces remarquables : Effectifs d'oiseaux d'eau : Goéland marin, Goéland cendré, Grand Cormoran, Sarcelle d'hiver



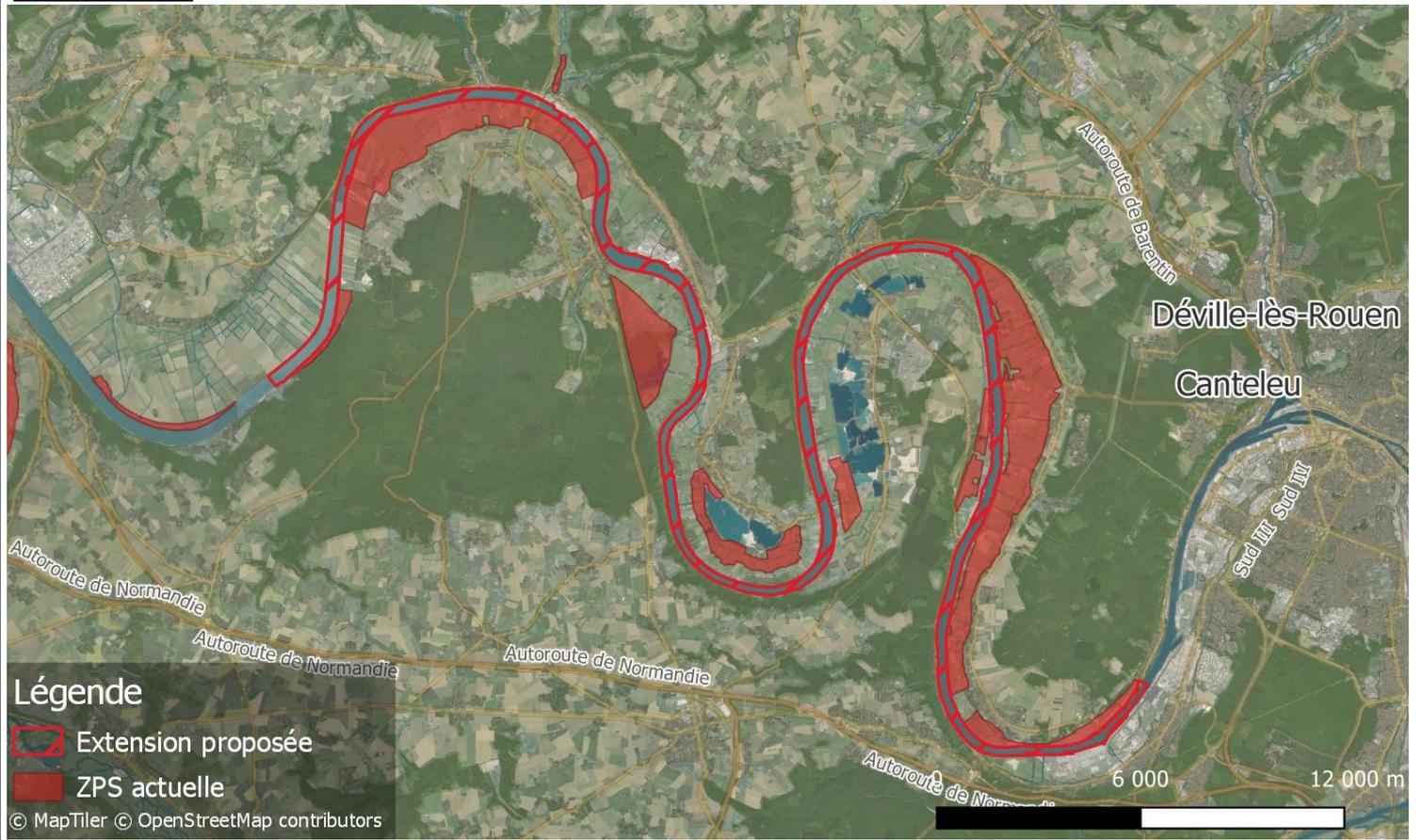
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

La Seine subit un marnage de plusieurs mètres à chaque marée jusque dans la partie amont de ce secteur. Les berges sont globalement très artificialisées mais cela n'empêche pas les espèces d'être présentes. Les effectifs semblent toutefois moindres que dans les parties aval. Ce tronçon de Seine mériterait d'être mieux inventorié à quelques moments de l'année pour mieux percevoir son intérêt.

Des effectifs de laridés (goélands marins, brun, argenté, cendré, mouettes rieuses et mélanocéphales) et localement d'anatidés sont régulièrement localisés. Les limicoles en migration (chevaliers) sont réguliers mais les effectifs ne sont pas connus. Plusieurs endroits présentent des berges intéressantes sur de petites sections et méritent une attention. C'est aussi un site d'alimentation pour les grands cormorans.

Les potentialités d'améliorations sont fortes pour beaucoup d'espèces de la directive oiseaux comme le montre la réalisation de quelques projets. Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte les besoins spécifiques des oiseaux pour la localisation, les objectifs et la gestion des sites après restauration.

Carte détaillée



14- Marais d'Heurteauville

Commune(s) : Arelaune-en-Seine, Heurteauville

Surface : 374,87 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Reproduction d'espèces prairiales. Alimentation d'espèces migratrices et nicheuses. Amélioration de la cohérence paysagère et biologique

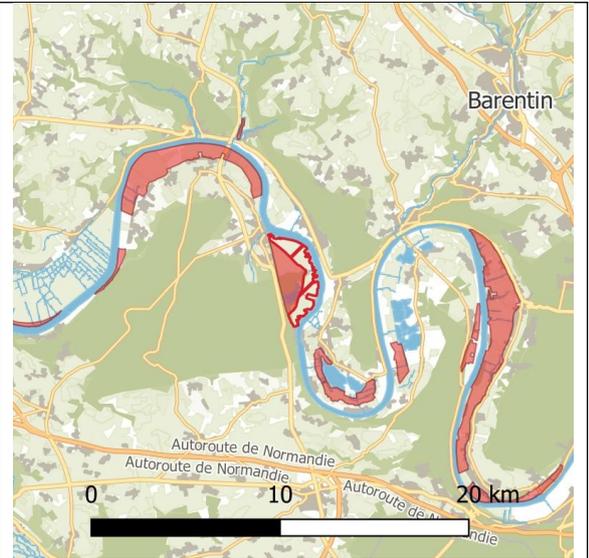
Espèces annexe 1 : Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Ibis falcinelle, Spatule blanche, Cigogne blanche, Hibou des marais

Autres espèces remarquables : Vanneau huppé, Pipit farlouse, Phragmite des joncs, Rousserolle verderolle

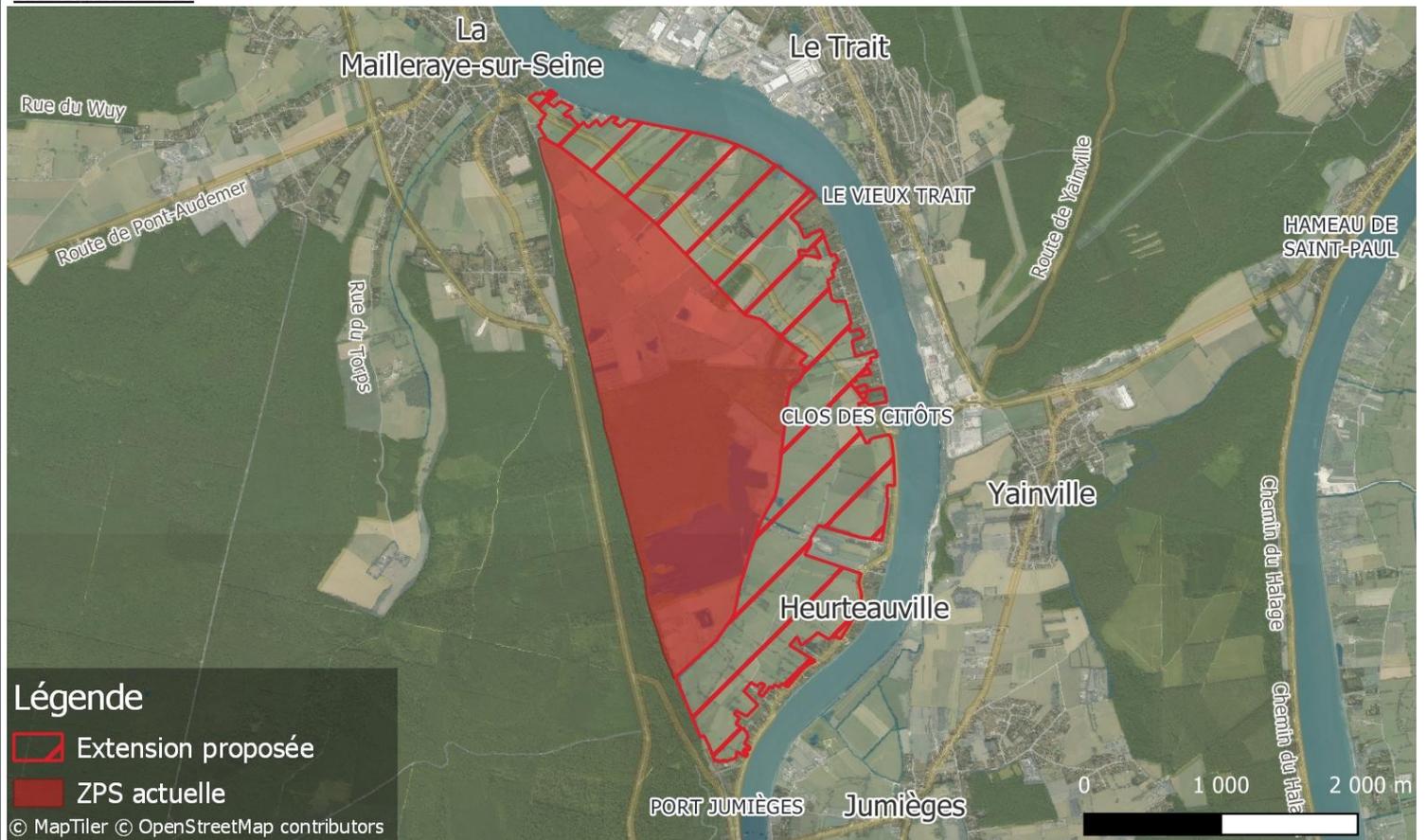
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

L'extension proposée vient largement compléter la ZPS incomplète dans ce secteur. Plusieurs localisations de râles des genêts étaient hors ZPS. Des passereaux prairiaux comme le Pipit farlouse ou le Phragmite des joncs sont aussi localisés hors ZPS. Certaines prairies servent également de territoire d'alimentation pour des ardéidés nicheurs sur le plan d'eau. De même, cigognes et vanneaux huppés nidifient dans certaines parcelles.

L'extension permet aussi de faciliter la compréhension du site et de s'harmoniser avec le périmètre de la ZSC « Boucles de la Seine aval ».



Carte détaillée



15- Falaises du Landin et RDBs

Commune(s) : Arelaune-en-Seine, Heurteauville, Le Landin

Surface : 43,67 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction d'oiseaux rupestres

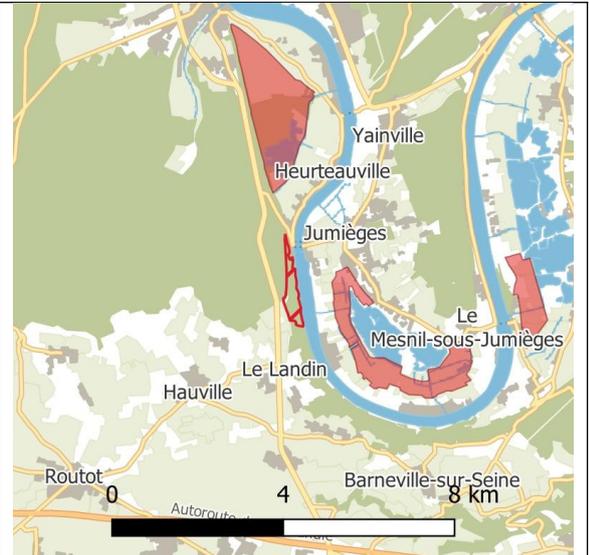
Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin, Pic noir, Bondrée apivore

Autres espèces remarquables : Tichodrome échelette

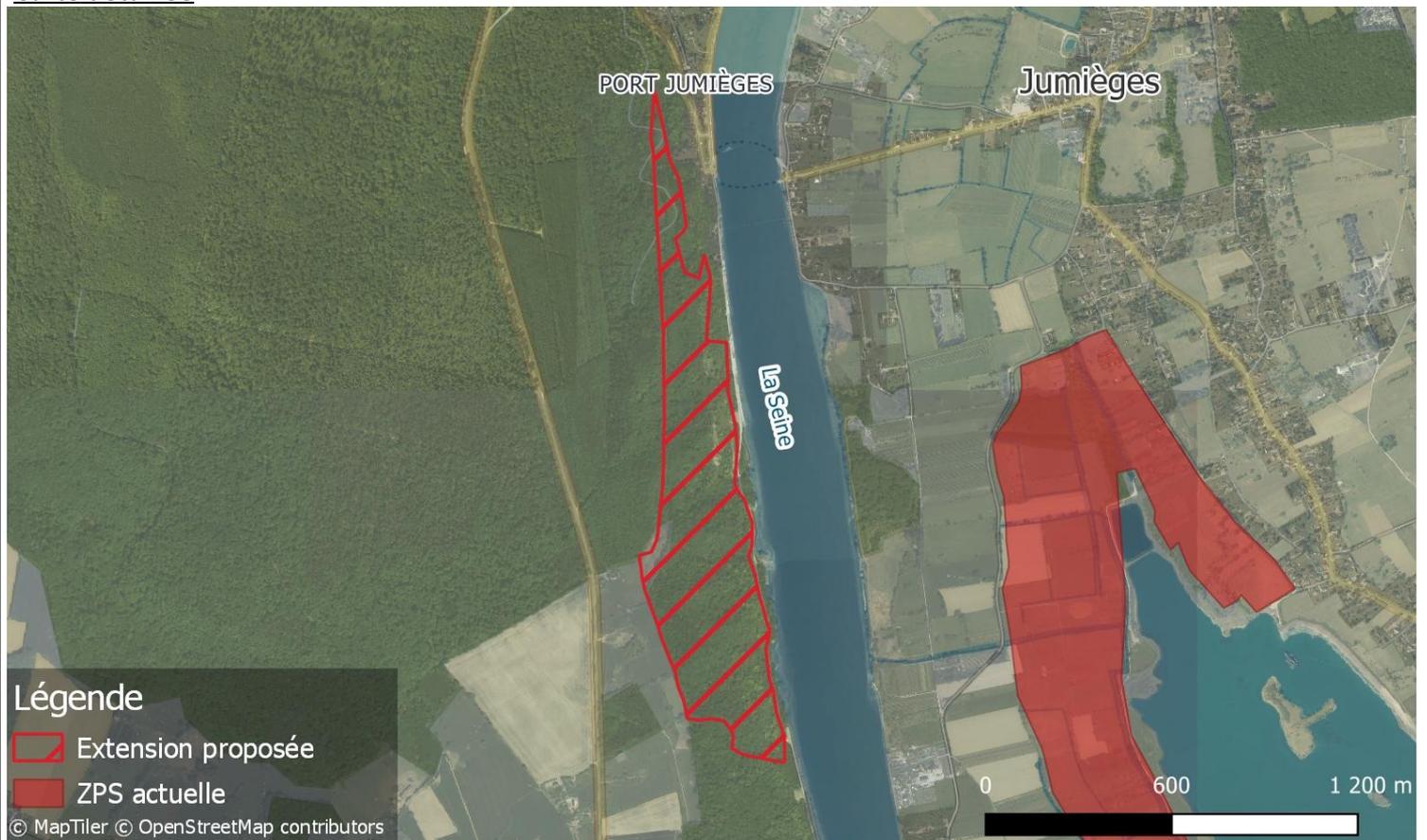
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ce périmètre correspond à la partie Est de la réserve biologique domaniale des Landes, gérée par l'Office national des forêts. Il s'agit de deux falaises de bord de Seine encadrées par des boisements de coteaux vieillissants. Un nichoir à Faucon pèlerin a été installé sur la falaise sud. C'est un site de reproduction fiable et régulier que ce soit dans le nichoir ou ailleurs sur la falaise. D'autres espèces de la directive oiseaux comme le Pic noir et la Bondrée apivore sont aussi localisées dans le secteur.

Cette extension permet aussi d'harmoniser les périmètres entre ZPS et ZSC.



Carte détaillée



16- Marais et filandre du Trait

Commune(s) : Le Trait, Rives-en-Seine

Surface : 204,64 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zones d'alimentation et de reproduction (cigognes, ardéidés, anatidés, passereaux). Intégration d'habitats intertidaux et d'un projet de restauration environnementale.

Espèces annexe 1 : Cigogne blanche, Grande aigrette, Aigrette garzette

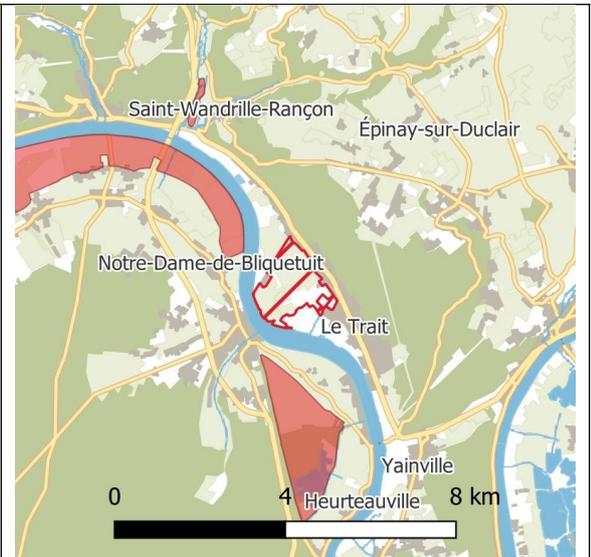
Autres espèces remarquables : Héron cendré (colonie), Bruant des roseaux, Vanneaux huppé, Rousserolle verderolle

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

La métropole Rouen Normandie du Trait gère une partie de ce secteur dans une logique de conservation avec un plan de gestion. Des oiseaux prairiaux et palustres y nichent depuis longtemps. Deux colonies de cigognes sont maintenant présentes ainsi qu'une colonie de hérons cendrés.

Près de la Seine, une filandre permet des échanges entre le fleuve et son lit majeur. Il s'agit de la filandre la plus amont dans la Seine et des idées ont été émises pour renaturer cet endroit et améliorer son fonctionnement. Le bord de Seine est bien utilisé notamment par des anatidés, des laridés, des ardéidés. Les effectifs peuvent être importants avec quelques centaines de canards dans certaines circonstances. C'est une zone d'alimentation et de repos.

Le classement en ZPS permettra une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les divers projets du secteur ainsi que d'harmoniser les périmètres ZPS et ZSC.



Carte détaillée



17- Marais de Saint-Wandrille

Commune(s) : Rives-en-Seine

Surface : 37,92 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Amélioration de la cohérence paysagère et biologique. Intégration de zones restaurées (cours d'eau, marais)

Espèces annexe 1 : Martin pêcheur, Aigrette garzette, Grande aigrette, Marouette ponctuée

Autres espèces remarquables : Râle d'eau, Grèbe castagneux, Phragmite des joncs, Rousserolle effarvatte et verderolle

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Le périmètre de la ZPS est partiel sur cette zone de marais qui inclut deux cours d'eau. Une partie de ce site en propriété privée a longtemps été gérée par le PNR et est maintenant gérée par le conservatoire d'espaces naturels de Normandie.

Le site accueille régulièrement des espèces de l'annexe I de la directive. Les végétations denses et humides permettent la reproduction de râles d'eau et de passereaux palutres. Les cours d'eau et les eaux stagnantes qui sont présentes une partie de l'année accueillent des martins pêcheurs et beaucoup d'ardéidés des colonies ou dortoirs voisins. Ce site de petite surface accueille par moment des densités assez fortes de bécassines.



Carte détaillée



18- Boucle de Brotonne

Commune(s) : Aizier, Arelaune-en-Seine, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Vatteville-la-Rue

Surface : 144,04 ha

Enjeu : Potentiel

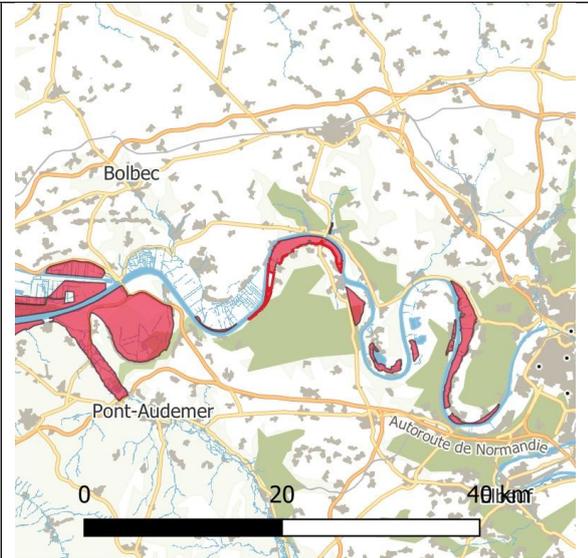
Intérêt : Zone de reproduction de passereaux et d'alimentation des migrateurs, amélioration de la cohérence paysagère et biologique. Calage avec la ZSC

Espèces annexe 1 : Aigrette garzette, Martin-pêcheur

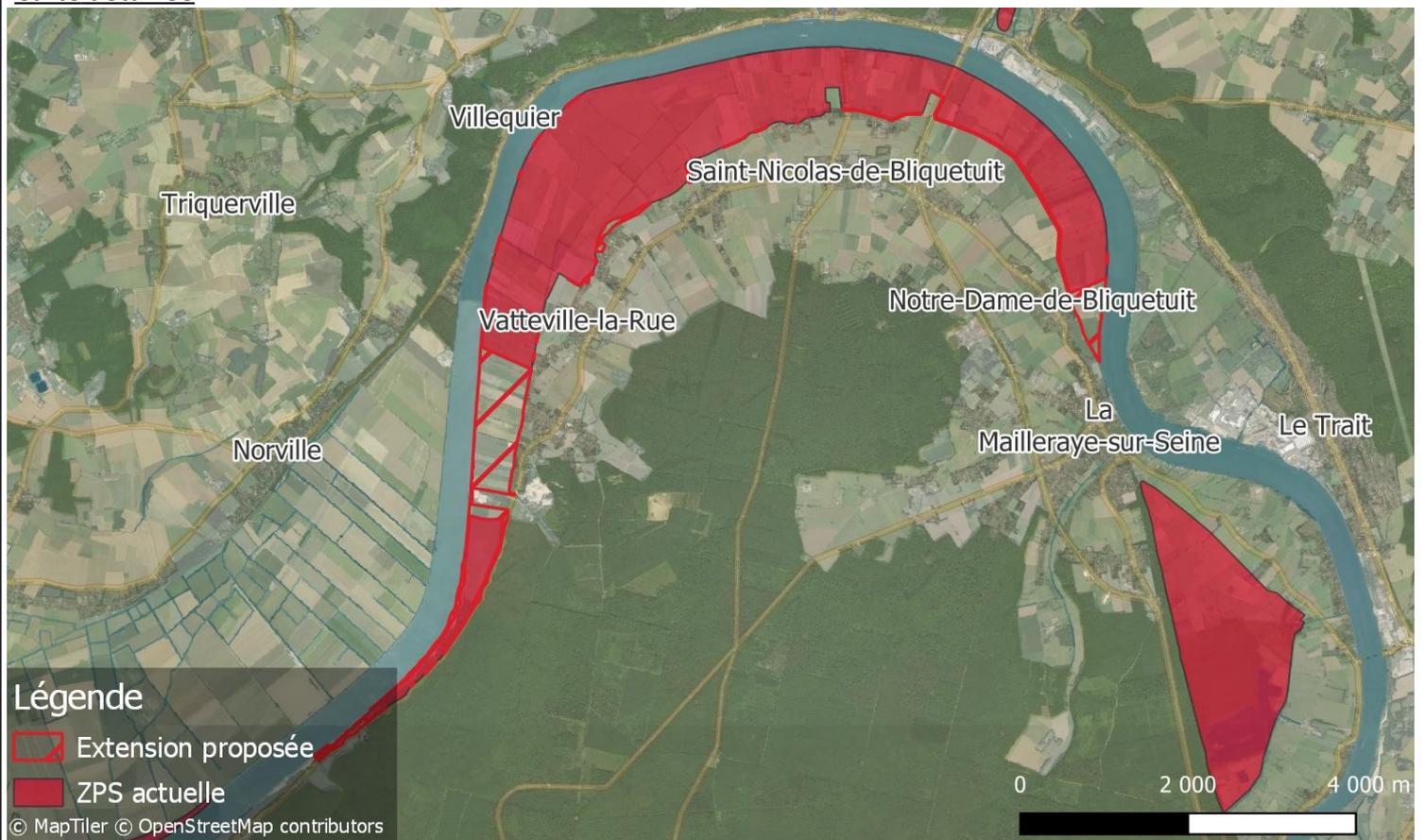
Autres espèces remarquables : Vanneau huppé, laridés, oiseaux prairiaux

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Cette boucle est intéressante pour ses vanneaux nicheurs, des passereaux nicheurs et des ardéidés. Dans une logique d'harmonisation avec la ZSC, les contours du site ont été recalés et des secteurs de marais oubliés dans la ZPS ont été ajoutés. Le périmètre de l'extension est aussi plus facile à percevoir sur le terrain.



Carte détaillée



19- Falaises de Villequier

Commune(s) : Rives-en-Seine

Surface : 13,13 ha

Enjeu : Potentiel

Intérêt : Zone de reproduction d'espèces rupestres

Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin

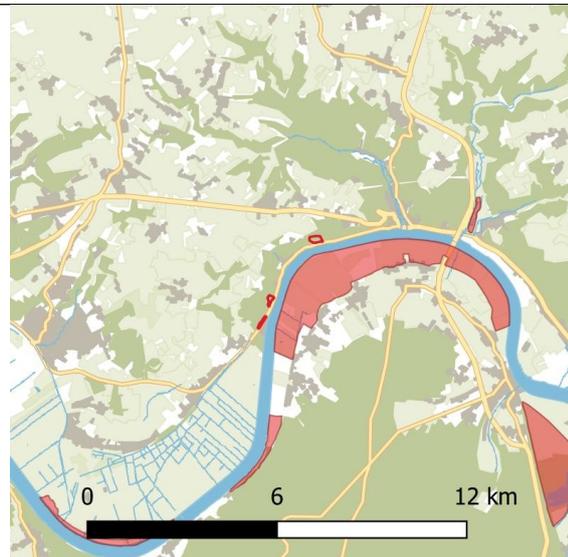
Autres espèces remarquables :

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

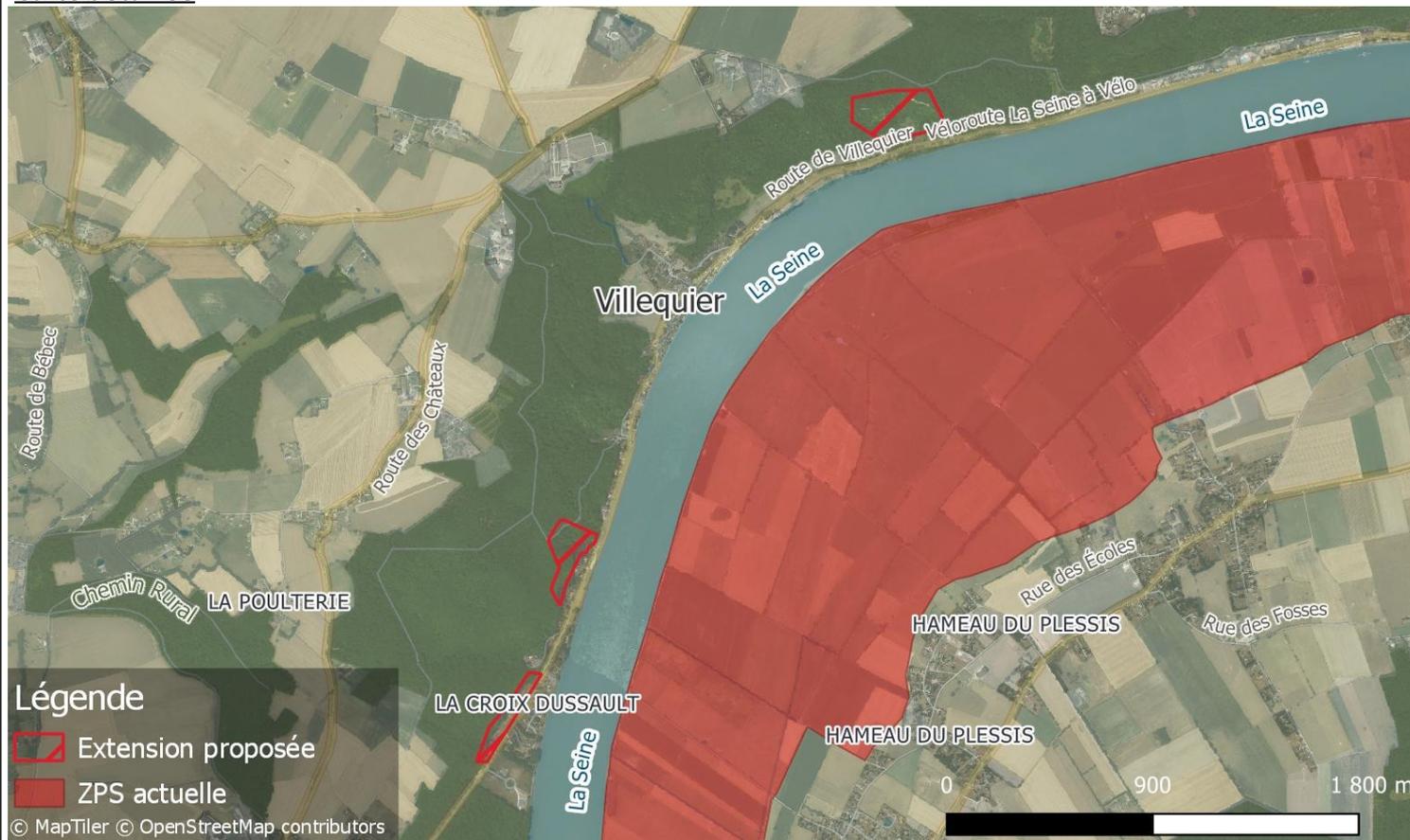
Il y a trois falaises favorables sur la commune et le suivi des faucons pèlerins met en évidence leur complémentarité pour les faucons.

La falaise de la Roquette au Nord a souvent permis la reproduction de faucons pèlerins. La falaise du milieu permet la reproduction de faucons pèlerins depuis plusieurs années.

La falaise de la Croix Dussault a un potentiel pour l'accueil d'oiseaux rupestres comme l'attestent certaines observations. Le démontage des maisons en pied de falaise (dangerosité) améliore l'attractivité de ce site qui est potentiel pour le Faucon pèlerin. Il est important que les oiseaux soient pris en compte pour l'aménagement et la gestion de ce site.



Carte détaillée



20- Vasière de Petiville

Commune(s) : Petiville, Saint-Maurice-d'Etelan

Surface : 5,15 ha

Enjeu : Certain

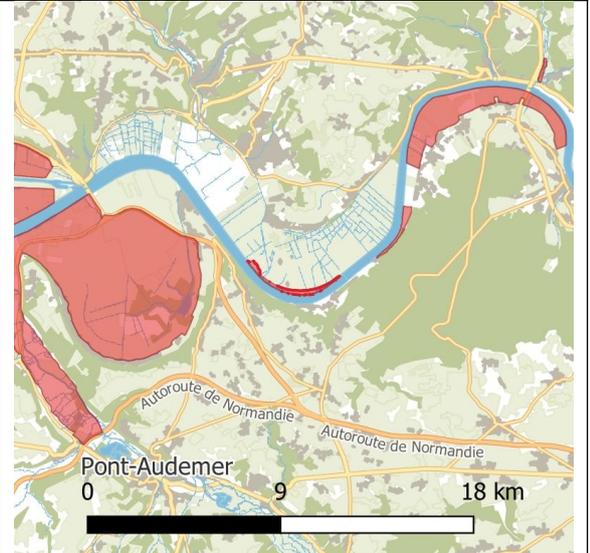
Intérêt : Intégration de zones palustres de bord de Seine ainsi que de zones d'alimentations d'oiseaux migrateurs. Calage avec la ZSC.

Espèces annexe 1 : Aigrette garzette, Martin pêcheur

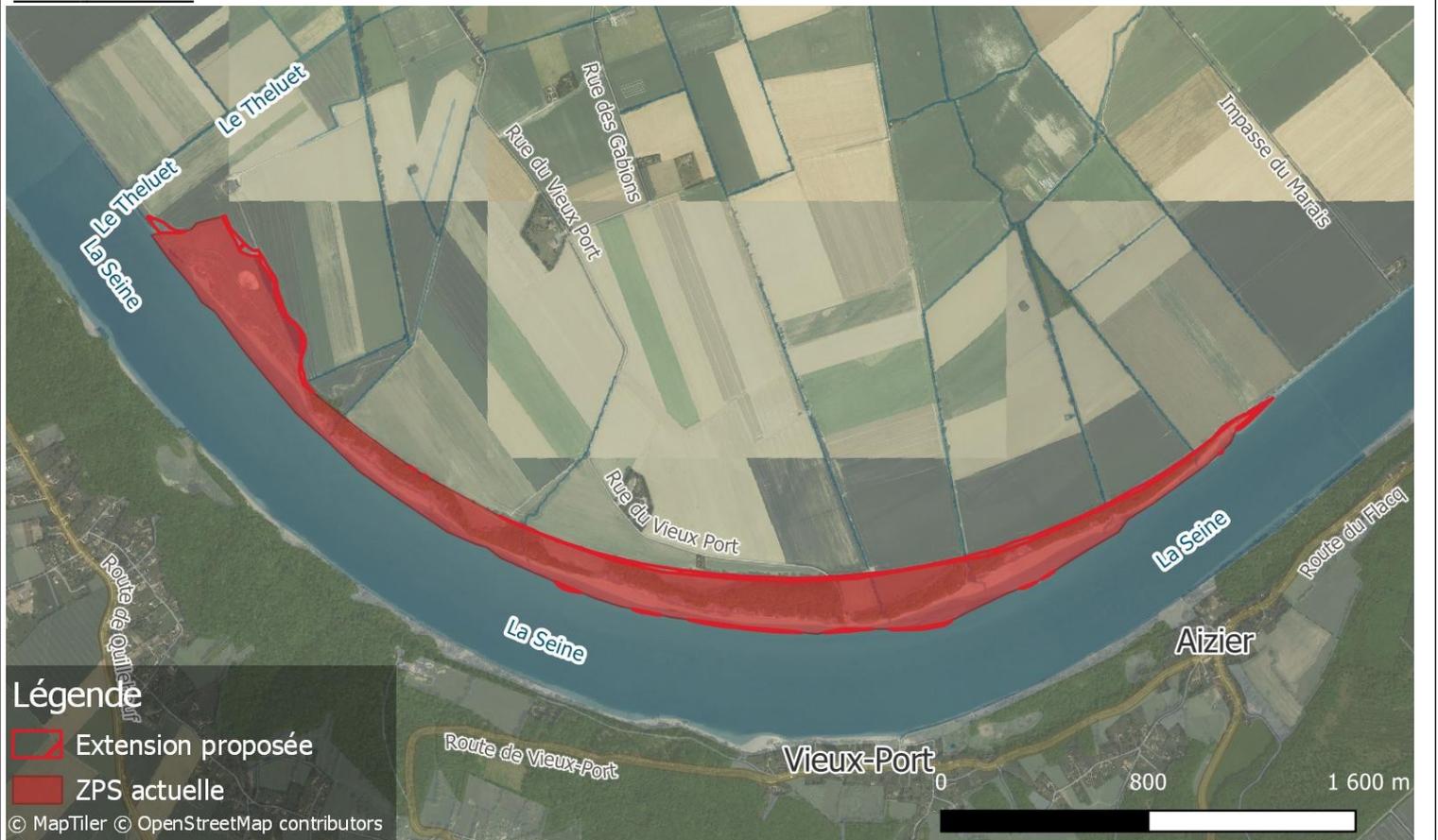
Autres espèces remarquables : Effectifs d'oiseaux d'eau : Mouette rieuse, Goéland cendré, Héron cendré

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ce secteur est principalement un estran haut en contact avec des vasières présentes en Seine. C'est une zone d'alimentation pour beaucoup d'espèces à marée basse. L'extension consiste principalement à moderniser le périmètre en lien avec la ZSC.



Carte détaillée



21- Falaise de Trouville la Haule

Commune(s) : Trouville-la-Haule

Surface : 5,58 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction d'oiseaux rupestres

Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin

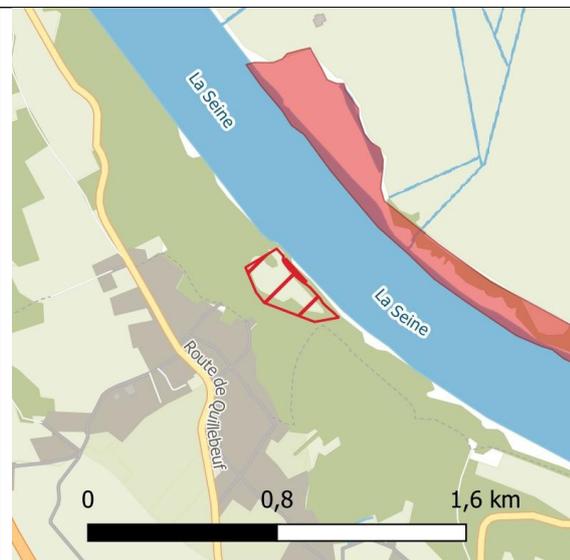
Autres espèces remarquables : Tadorne de Belon

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ce site est géré par le Pnr (propriété propre et Haropa). La gestion de ce site de petite surface prend en compte la présence d'un couple de faucons pèlerins. La réussite de la reproduction est fréquente à Trouville la Haule.

Il n'est pas impossible que ce site bénéficie d'un projet de restauration qui pourrait être favorable aux oiseaux d'eau en lien avec la Seine.

Ce site est inclus dans le site RAMSAR « Marais Vernier et Risle maritime ».



Carte détaillée



22- Seine moyenne

Commune(s): Aizier, Lillebonne, Marais-Vernier, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Maurice-d'Ételan, Tancarville, Trouville-la-Haule, Vatteville-la-Rue, Vieux-Port

Surface : 751,79 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Intégration de zones palustres de bord de Seine ainsi que de zones d'alimentations d'espèces de l'annexe 1 et d'oiseaux migrateurs

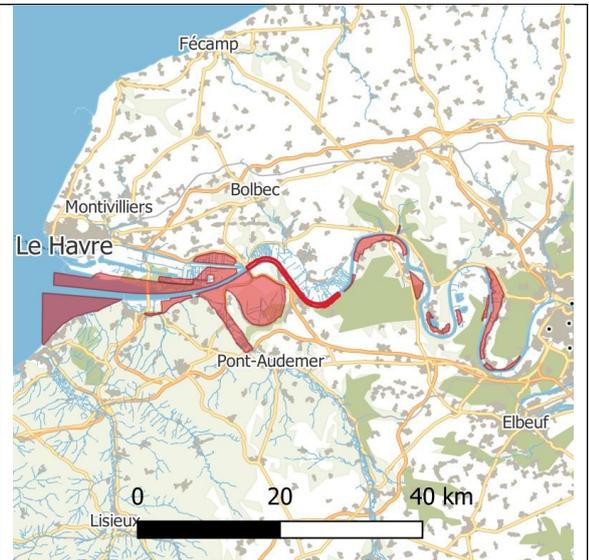
Espèces annexe 1 : Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Mouette mélanocéphale,

Autres espèces remarquables : Effectif important d'oiseaux d'eau : Mouette rieuse, Vanneau huppé, Canard siffleur, Goéland cendré

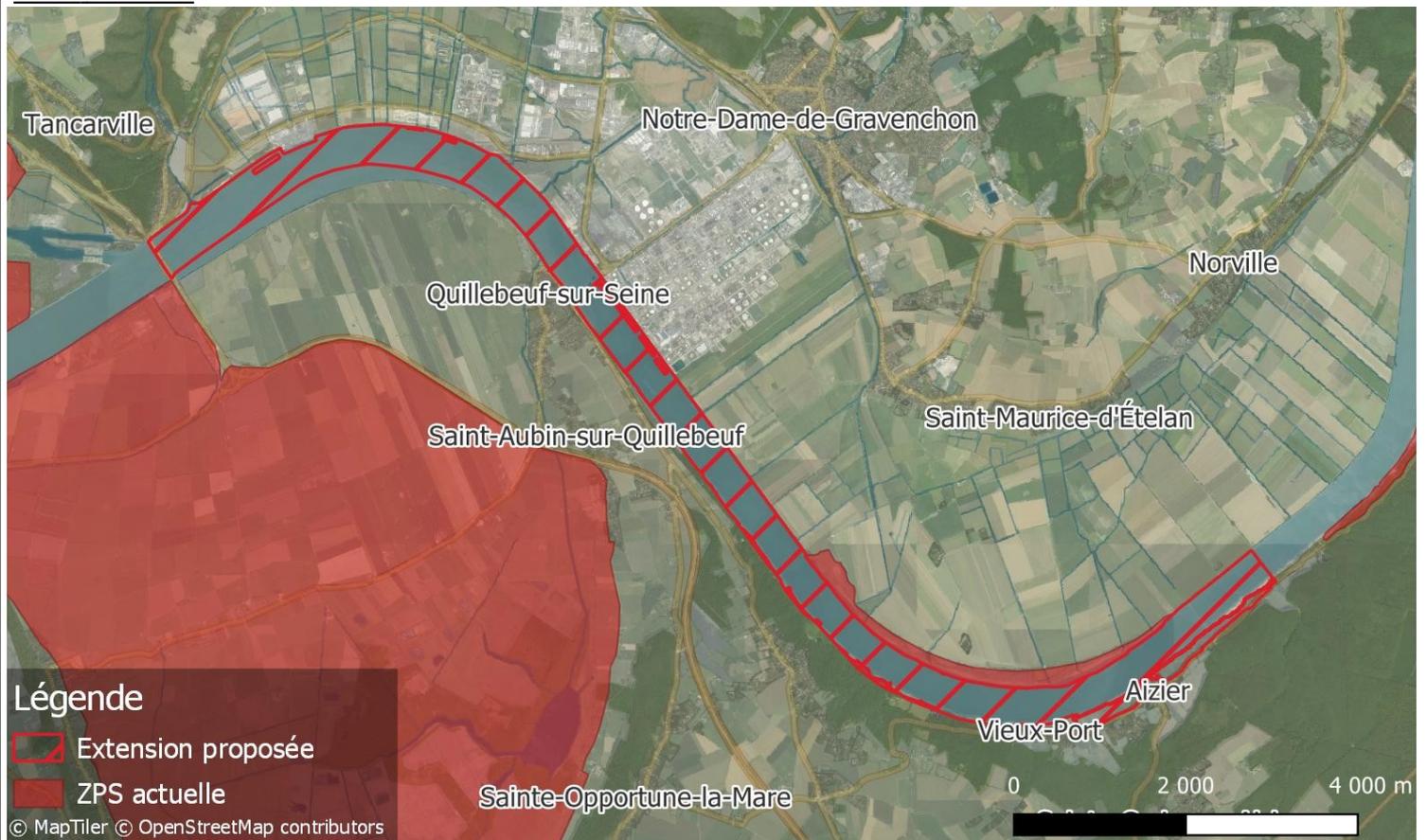
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ce périmètre comporte plusieurs secteurs de vasières, pas toutes faciles à prospector. Les effectifs de laridès sont importants avec par moments plus de 10 000 individus, ce qui représente un seuil d'intérêt international RAMSAR. Les anatidés sont aussi bien représentés par beaucoup d'espèces et des effectifs parfois importants en fin d'hiver. Des effectifs réduits de limicoles sont observés, ce qui est intéressant pour ce secteur de l'estuaire.

Il s'agit donc d'un site d'alimentation majeur au Nord du Marais Vernier et qui est important pour beaucoup d'espèces migratrices. Une amélioration des interfaces avec le lit majeur rendrait ce site plus intéressant pour la reproduction comme le montrent des données de reproduction de limicoles comme des avocettes, trop rares pour le moment.



Carte détaillée



23- Embouchure Commerce

Commune(s) : Lillebonne

Surface : 29,36 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone d'alimentation et de repos d'oiseaux migrateurs. Amélioration de la cohérence biologique et paysagère. Intégration d'un projet de renaturation

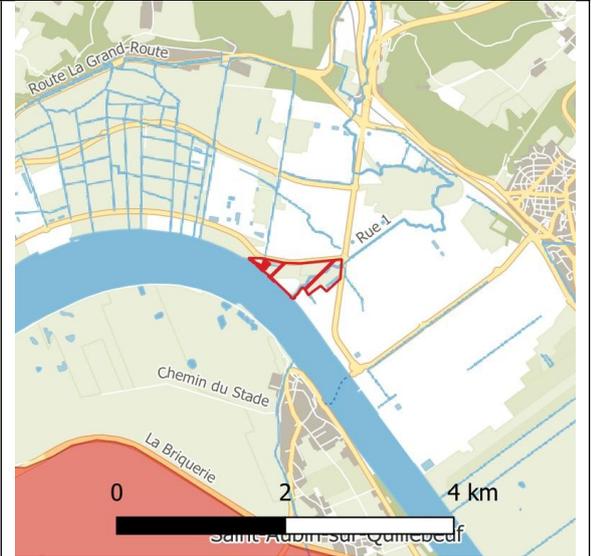
Espèces annexe 1 : Aigrette garzette

Autres espèces remarquables : Oiseaux d'eau migrateurs : Goéland marin, Goéland cendré, Tadorne de Belon, Sarcelle d'hiver, Vanneau huppé

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

L'embouchure du Commerce a fait l'objet d'un projet de renaturation. Ce secteur est fréquenté par des oiseaux d'eau pour le repos comme pour l'alimentation (hérons, canards ou laridés). Cela renforce l'attractivité du secteur (Seine et rive gauche) qui accueille des effectifs conséquents régulièrement.

Plus de prospections permettraient de mieux comprendre l'intérêt ornithologique de ce site.



Carte détaillée



24- Marais Vernier, ajustements

Commune(s) : Bouquelon, Le Perrey, Marais-Vernier, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Sainte-Opportune-la-Mare

Surface : 12,66 ha

Enjeu : Certain

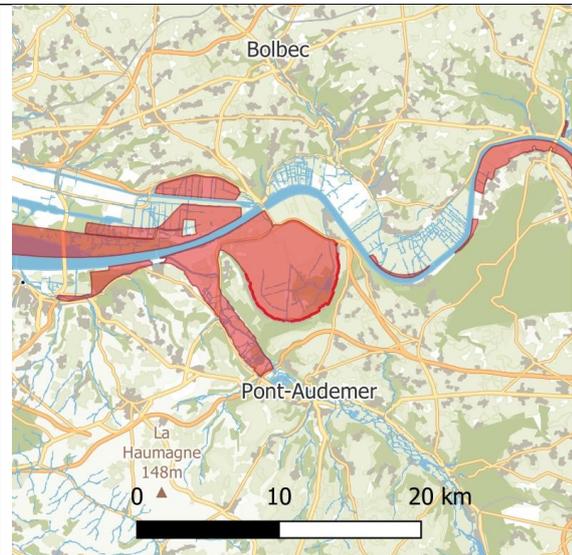
Intérêt : Amélioration de la cohérence paysagère

Espèces annexe 1 :

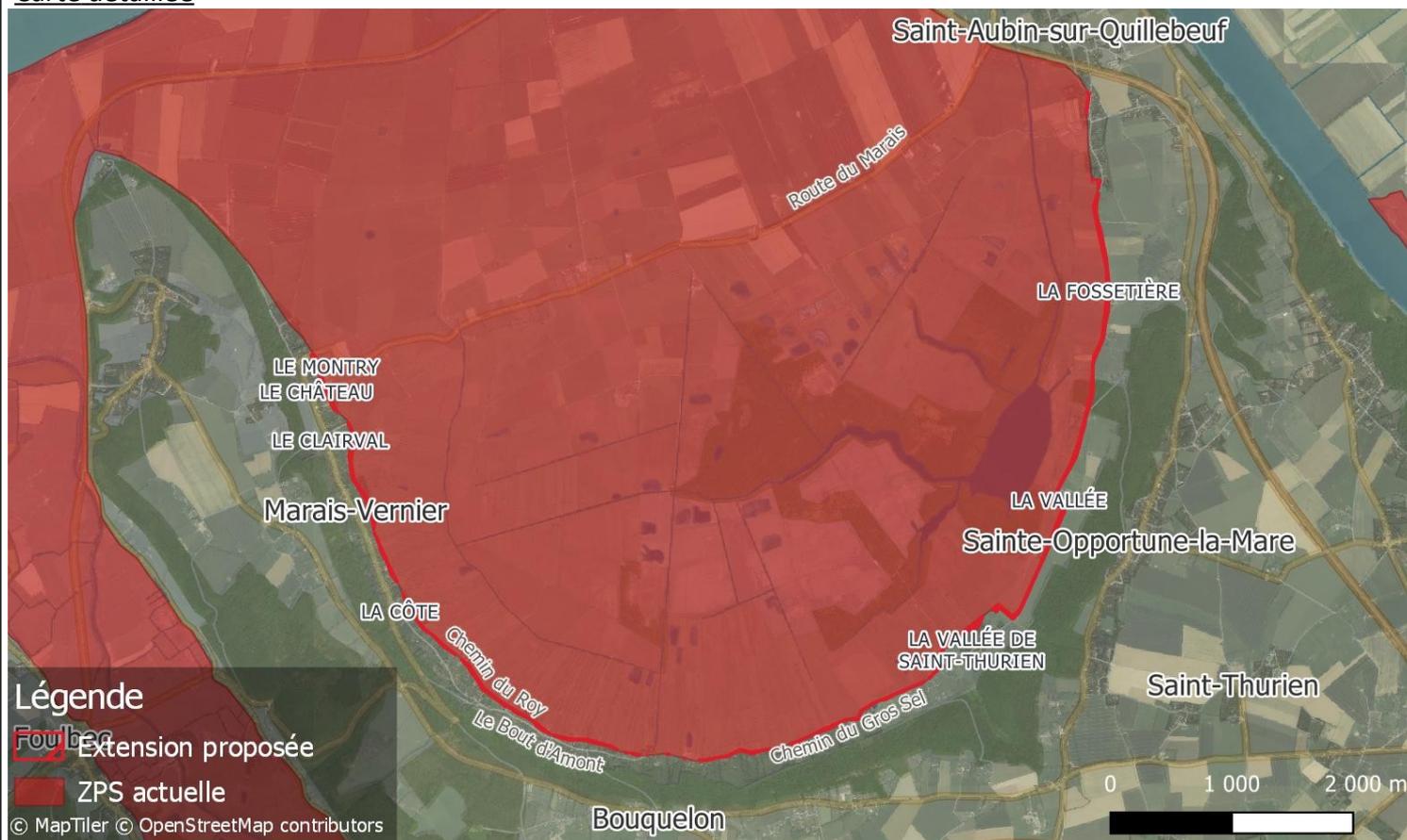
Autres espèces remarquables :

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Les limites du périmètre manquaient de précisions et n'étaient pas aisées à comprendre ni à positionner sur le terrain. Les modifications proposées ont pour objectif d'améliorer la lisibilité du site. L'extension proposée a été calée sur la voie communale bordant le marais au sud.



Carte détaillée



25- Marais de Quillebeuf

Commune(s) : Marais-Vernier, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf

Surface : 841,60 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction et de d'alimentation d'espèces de l'annexe 1 de la directive et d'autres espèces migratrices. Amélioration de la cohérence paysagère en complémentarité avec la Seine. Calage avec la ZSC

Espèces annexe 1 : Busard des roseaux, Echasse blanche, Gorgebleue à miroir, Cygne de Bewick, Mouette mélanocéphale

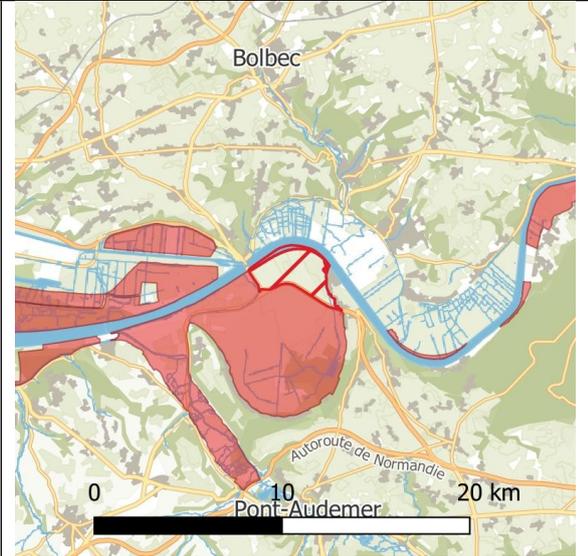
Autres espèces remarquables : Goéland cendré, Tadorne de Belon, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Fauvette babillarde

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

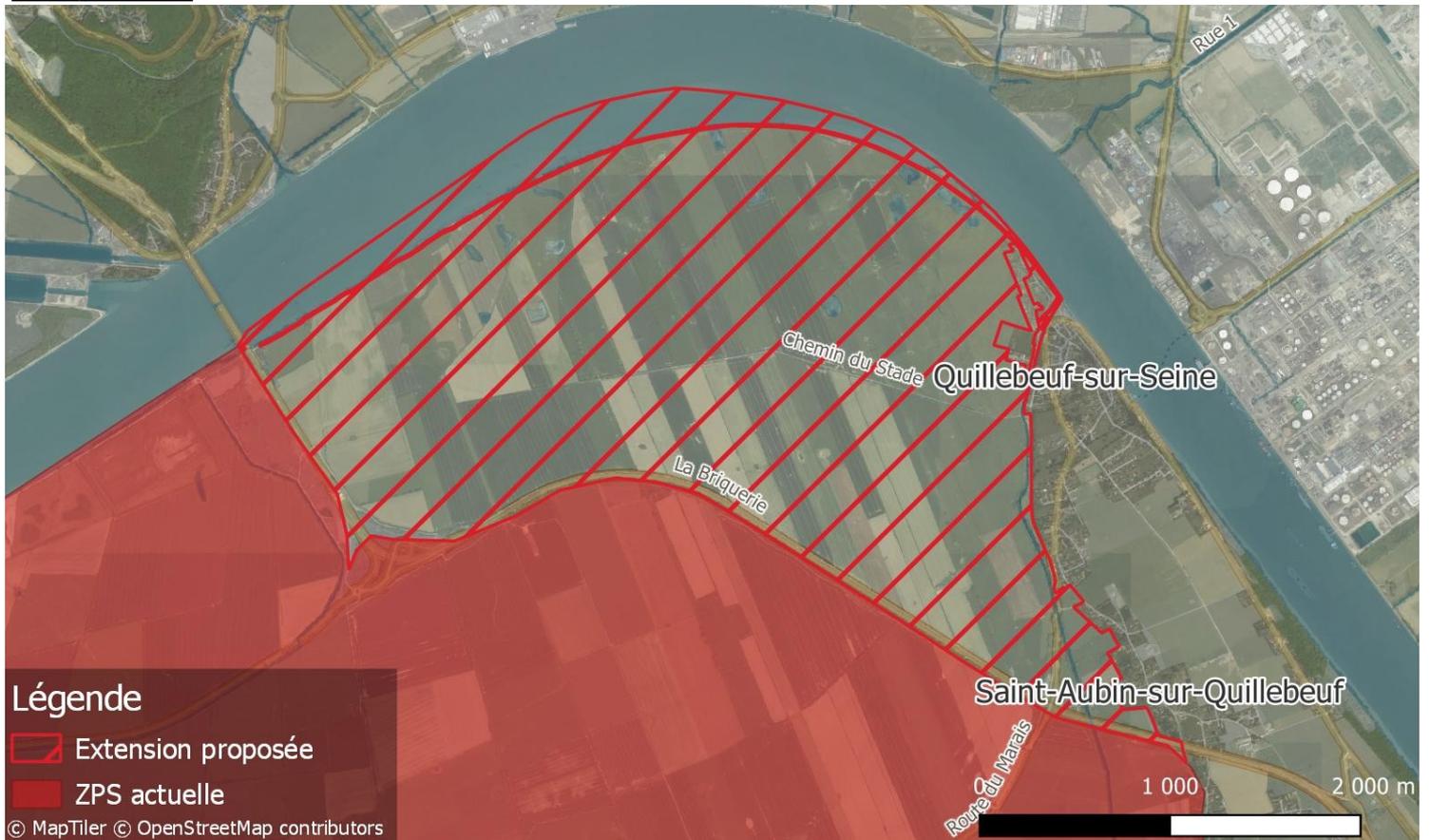
Le bord de Seine est une zone d'alimentation importante. La proximité de vasières et d'estrans avec des mares et des prairies arrière-littorales attirent des effectifs importants de laridés et quelques limicoles. Il peut aussi y avoir de beaux effectifs d'anatidés après la fermeture de la chasse. Plusieurs espèces de l'annexe 1 de la directive se reproduisent régulièrement dans ce secteur : Busard des roseaux, Gorgebleue à miroir, Echasse blanche.

C'est également une zone de reproduction de tadornes de Belon et de vanneaux huppés. Ce secteur riverain de la Seine a un potentiel d'accueil important qui pourrait s'exprimer avec une amélioration des berges et une augmentation des surfaces intertidales.

Ce site est inclus dans le site RAMSAR « Marais Vernier et Risle maritime ».



Carte détaillée



26- Etangs de Pont Audemer

Commune(s) : Pont-Audemer, Saint-Mards-de-Blacarville, Toutainville

Surface : 190,44 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de repos, d'alimentation et de reproduction d'oiseaux d'eau migrateurs

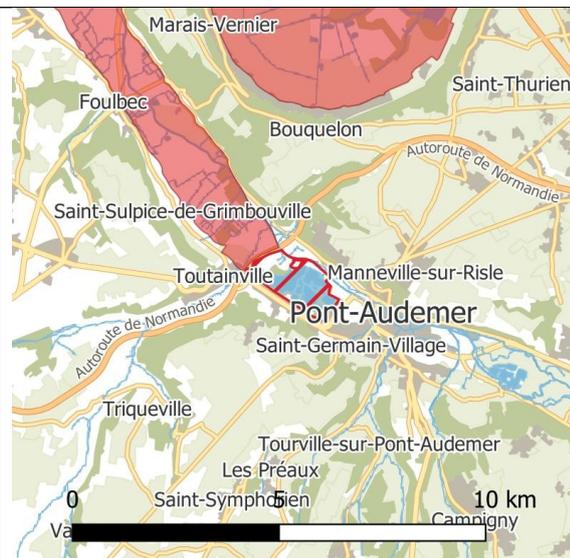
Espèces annexe 1 : Grande aigrette, Aigrette garzette, Martin pêcheur, Balbuzard pêcheur

Autres espèces remarquables : Héron gardeboeufs, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Sarcelle d'hiver, Mouette rieuse, Grand Cormoran

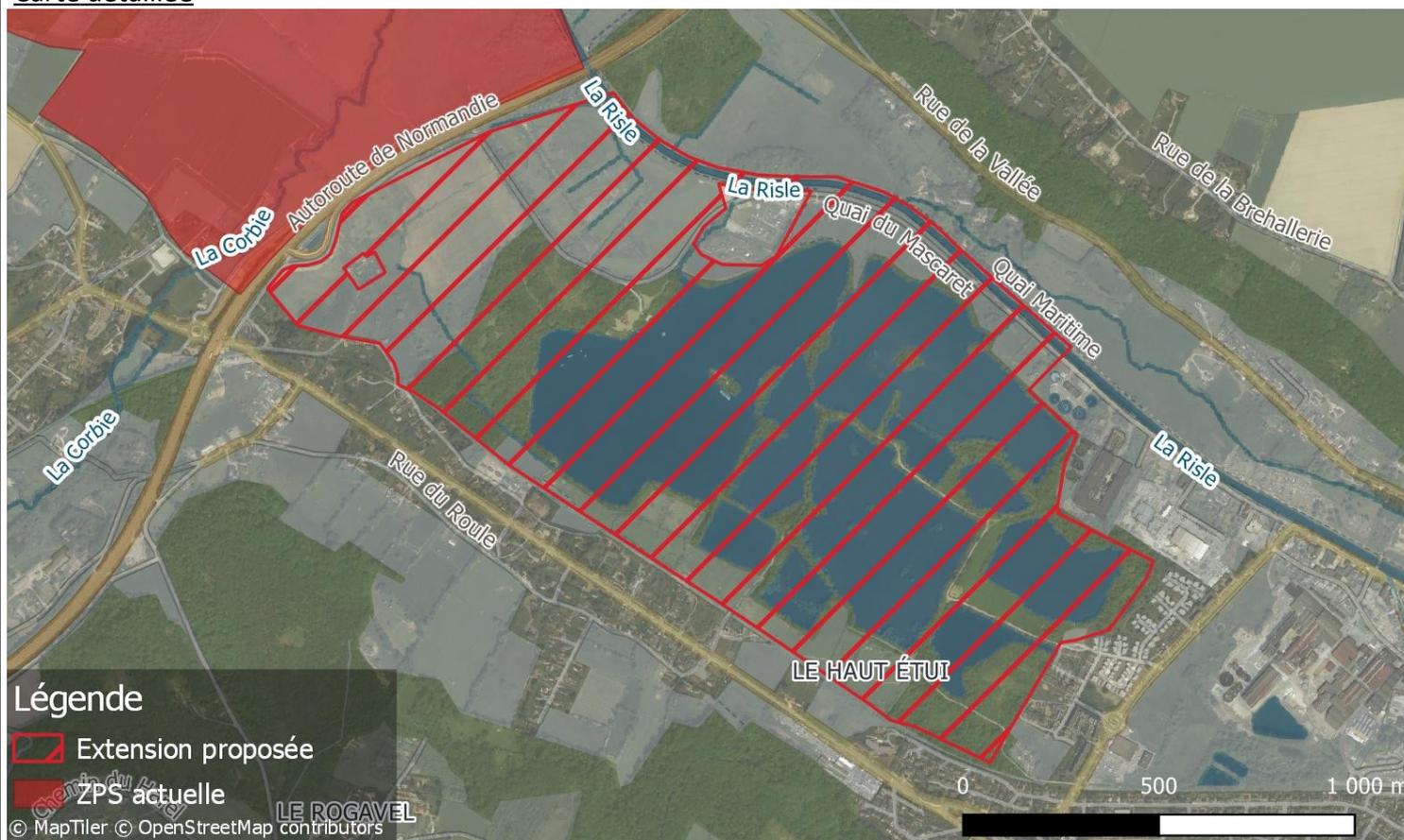
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ce site accueille un dortoir d'ardéidés dont deux espèces de l'annexe 1 de la directive (Grande aigrette, Aigrette garzette). Le Martin-pêcheur peut s'y reproduire et le Balbuzard pêcheur est connu sur ces étangs. En migration, les oiseaux d'eau sont bien présents avec toutefois des effectifs en diminution.

Le périmètre proposé est largement inspiré de celui de l'Espace naturel sensible des étangs de Pont-Audemer. Ce site est inclus dans le site RAMSAR « Marais Vernier et Risle maritime ». Un classement en ZPS serait un plus pour la prise en compte des oiseaux sur ce site qui subit une fréquentation importante.



Carte détaillée



27- Falaises de Tancarville et St Nicolas de la Taille

Commune(s): Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Tancarville

Surface : 24,42 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction d'espèces rupestres

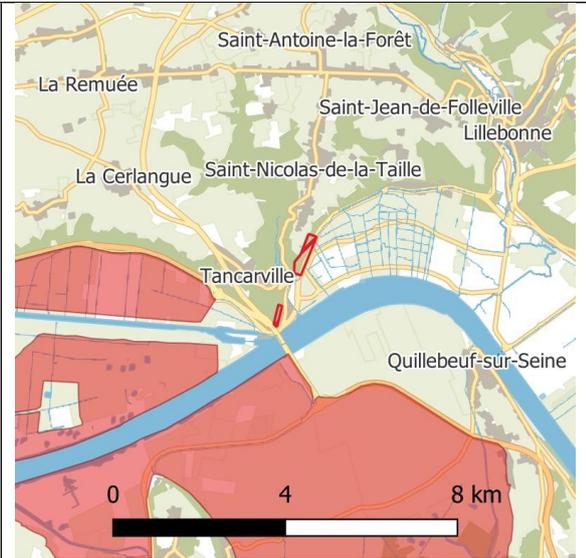
Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin

Autres espèces remarquables : Goéland argenté

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

St Nicolas de la Taille : Le périmètre proposé correspond à un APPB en faveur du Faucon pèlerin. Cette très grande falaise sur laquelle les premiers pèlerins « modernes » sont revenus en 2000 est un site de reproduction régulier de l'espèce.

Tancarville : Il s'agit d'un ensemble de hautes falaises qui accueille actuellement un bel effectif de goélands argentés reproducteurs et qui pourrait accueillir également du Faucon pèlerin voire d'autres espèces rupestres. La hauteur des falaises permet aux oiseaux de les utiliser malgré la proximité du village.



Carte détaillée



28- Bois de Tancarville

Commune(s) : La Cerlangue, Tancarville

Surface : 38,67 ha

Enjeu : Potentiel

Intérêt :

Zone de reproduction, de repos et d'alimentation pour les oiseaux forestiers

Cohérence territoriale et paysagère

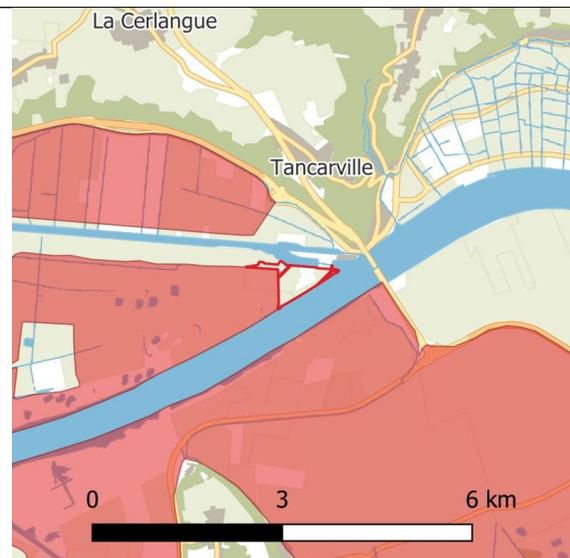
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

A l'heure actuelle ce bois est coupé en deux, la partie Ouest étant en ZPS à l'inverse de la partie Est, sans raison écologique ou paysagère. L'intérêt d'ajouter ce secteur est donc surtout d'intégrer l'ensemble du bois de Tancarville dans la ZPS.

La zone proposée à l'extension est en partie ouverte du fait de la gestion d'HAROPA Port Le Havre. La pie-grièche écorcheur (Annexe 1 de la Directive Oiseaux) étant présente dans le bois à l'ouest sur les surfaces ouvertes, elle est potentiellement présente sur la zone proposée à l'extension.

Plusieurs espèces forestières comme les pics, le loriot, la fauvette babillarde ou d'autres espèces patrimoniales sont présentes sur ce secteur.

Son intégration est surtout cohérente d'un point de vue paysager et opérationnel, entre autres pour la mutualisation des actions de l'animation.



Carte détaillée



29- Vallée de la Risle, ajustements

Commune(s) : Bouquelon, Saint-Samson-de-la-Roque

Surface : 4,85 ha

Enjeu : Certain

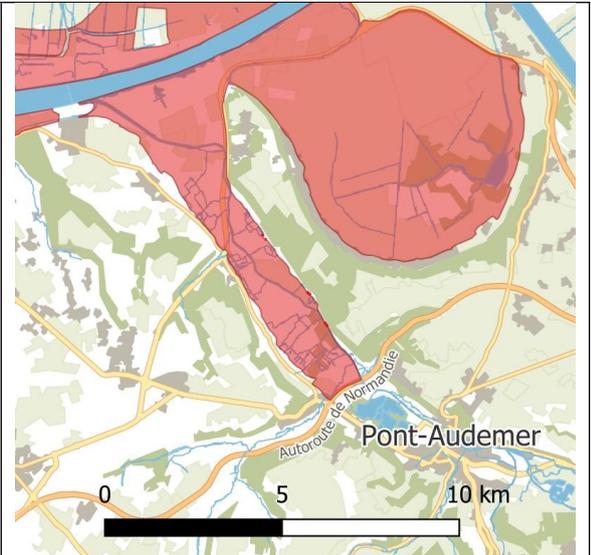
Intérêt : Amélioration de la cohérence paysagère

Espèces annexe 1 :

Autres espèces remarquables :

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Les limites du périmètre manquaient de précisions et n'étaient pas aisées à comprendre ni à positionner sur le terrain. Les modifications proposées ont pour objectif d'améliorer la lisibilité du site. L'extension proposée a été calée sur la D39 bordant le marais à l'Est.



Carte détaillée



30- Falaises de la Roque

Commune(s) : Marais-Vernier, Saint-Samson-de-la-Roque

Surface : 16,15 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction d'oiseaux rupestres, site de migration active

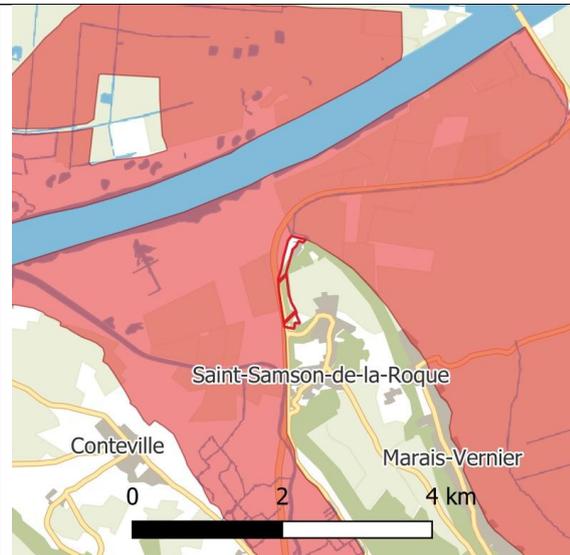
Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin

Autres espèces remarquables : Tadorne de Belon, Effraie des clochers, passereaux migrateurs

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Ce secteur est constitué de deux barres rocheuses : La Pointe de la Roque et Les Grandes Roques. Elles sont le territoire d'un seul couple de Faucon pèlerin qui nidifie sur l'une ou l'autre falaise. La tranquillité est un paramètre important sur ce site en situation « naturelle ». Les perturbations faibles inhabituelles pour les pèlerins peuvent être plus impactantes que la circulation importante de la D6178.

Ce site est inclus dans le site RAMSAR « Marais Vernier et Risle maritime ».



Carte détaillée



31- Cressenval, ajustements-

Commune(s) : La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Tancarville

Surface : 163,61 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone d'alimentation et de reposoir pour espèces de la directive (annexe 1)

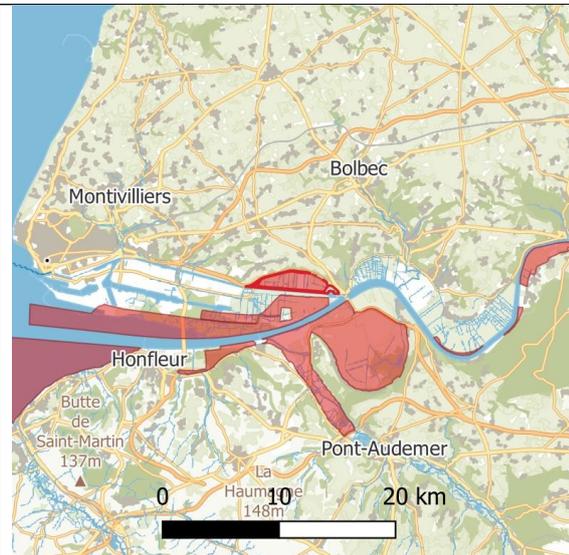
Zone de repos et d'alimentation pour les oiseaux d'eau et de reproduction pour les passereaux prairiaux. Cohérence territoriale et paysagère

Espèces annexe 1 :

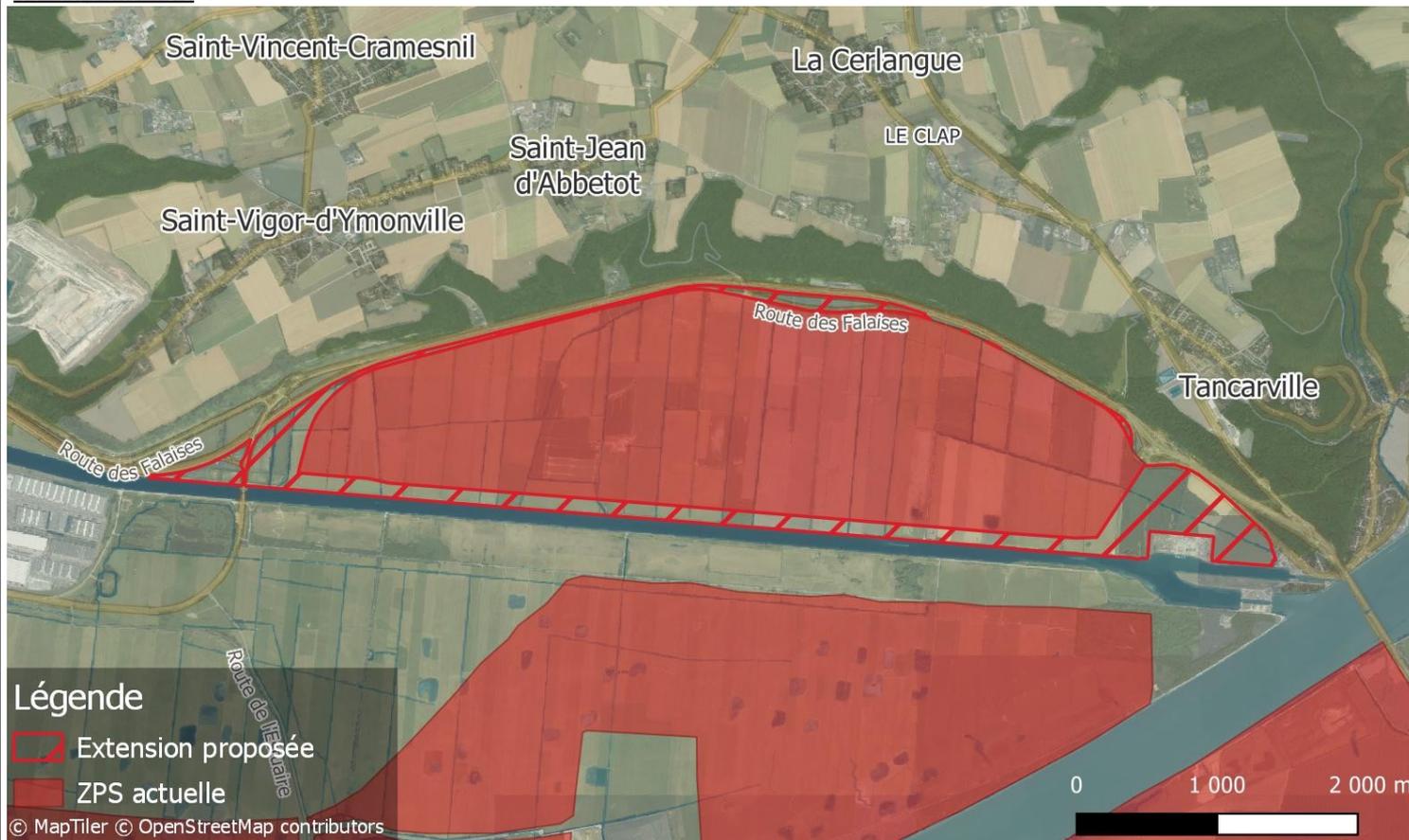
Aigrette garzette, Grande aigrette, Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore, Cigogne blanche, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Martin-pêcheur, Pluvier doré, Râle des genêts

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Cette extension est surtout un ajustement pour une meilleure cohérence paysagère et territoriale. La majorité des parcelles sont déjà intégrées en grande partie à la ZPS, seule une petite partie n'était pas classée. Cela permettrait de classer également les parcelles périphériques, d'autant que toutes sont propriété du Conservatoire du littoral et sous gestion de la Maison de l'Estuaire (qu'elles soient dans ou hors réserve naturelle).



Carte détaillée



32- Falaises et pieds de falaises

Commune(s) : La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Tancarville, Gonfreville-l'Orcher, Rogerville, Sandouville

Surface : 329,55 ha

Enjeu : Certain

Intérêt :

Zone de reproduction et de reposoir pour espèces de la directive (annexe 1)

Ajustement avec le périmètre ZSC

Espèces annexe 1 :

Faucon pèlerin (nids), Aigrette garzette et Grande aigrette (dortoir)

Autres espèces remarquables : Goéland argenté, Tadorne de Belon

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Les falaises sont un habitat prioritaire pour la nidification du faucon pèlerin où ils placent ses nids. Le pied de falaises abrite quelques plans d'eau avec des bois épars qui sont devenus une zone privilégiée pour les dortoirs d'ardéidés comme l'aigrette garzette et la grande aigrette. Elles y trouvent la tranquillité nécessaire.

En-dehors de ces espèces de l'annexe 1, ce secteur est également très intéressant pour la reproduction du Tadorne de Belon (espèce protégée) et les espèces rupestres au sens large.

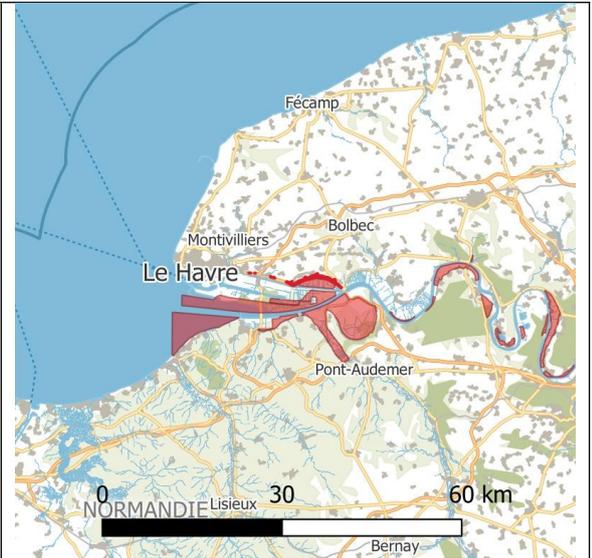
L'intégration de ces secteurs permet de prendre en compte l'ensemble des habitats de certaines espèces de la directive oiseaux comme le Faucon pèlerin (aussi bien les zones de chasse que les zones de reproduction).

D'autre part, il s'agit d'obtenir une certaine cohérence territoriale car la majorité de ce secteur est déjà inclus dans la Zone Spéciale de Conservation de l'Estuaire de la Seine, ce qui permettra au gestionnaire et aux animateurs des sites de mobiliser davantage de moyens, de mutualiser les efforts de suivi et de faciliter les échanges.

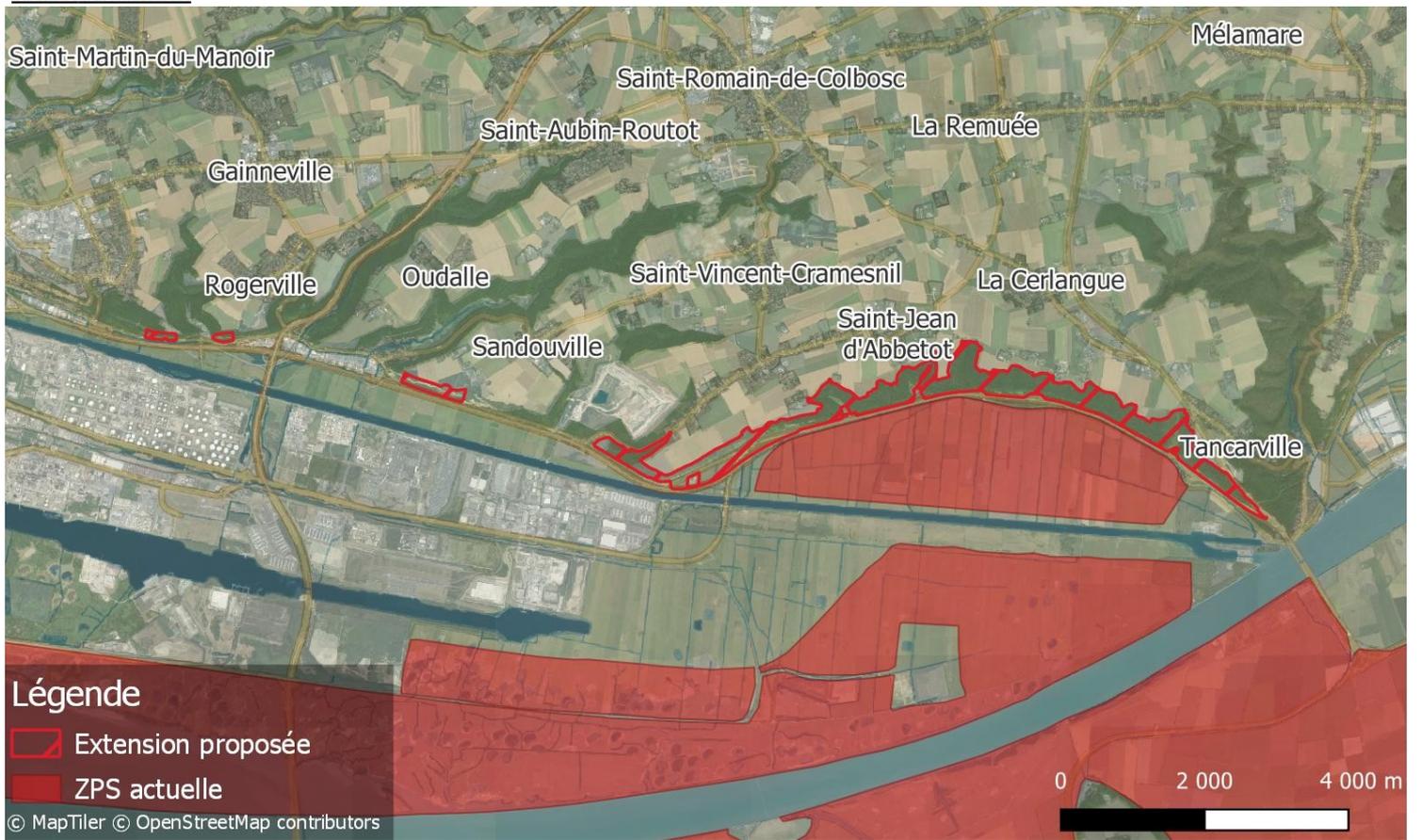
Sandouville : Les faucons pèlerins se reproduisent sur cette falaise très régulièrement avec succès. Le pied de falaise est occupé par un stand de tir sportif qui permet la présence des oiseaux du fait d'une activité assez faible. Il est important que ce site soit classé en ZPS pour s'assurer de sa pérennité.

Rogerville : Les maisons en pied de falaise ont été démolies récemment. Il y a peu de données actuellement mais la falaise pourrait devenir attractive pour des espèces rupestres.

Gonfreville : Cette petite falaise est un site de reproduction très régulier pour les faucons pèlerins. Les maisons en pied de falaise ont été démolies récemment, ce qui renforce son attractivité.



Carte détaillée



33- Millennium, Prairies du Hode et route de l'Estuaire

Commune(s) : Gonfreville-l'Orcher, La Cerlangue, Le Havre, Oudalle, Rogerville, Saint-Vigor-d'Ymonville, Sandouville, Tancarville

Surface : 600,10 ha

Enjeu : Certain

Intérêt :

Zone de reproduction et de reposoir pour espèces de la directive (annexe 1)

Zone de reproduction, de repos et d'alimentation pour les oiseaux d'eau et les passereaux prairiaux

Cohérence territoriale et paysagère

Espèces annexe 1 :

Aigrette garzette, Busard des roseaux, Busard Saint Martin, Milan noir, Faucon pèlerin, Grande aigrette, Marouette ponctuée, Echasse blanche (reproduction), Gravelot à collier interrompu (reproduction), Avocette élégante (reproduction), Cigogne blanche, Cigogne noire, Râle des genêts (reproduction), Bondrée apivore, Circaète Jean-le blanc, Hibou des marais, Mouette mélanocéphale.

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Des limites administratives ont été fixées au moment du classement de la ZPS, mais celles-ci ne sont pas cohérentes avec les enjeux et le paysage actuel.

Les extensions proposées ici permettraient de placer l'ensemble des prairies du Hode en Zone de Protection Spéciale, pour une meilleure prise en compte des enjeux avifaunistiques, une meilleure cohérence dans les actions de gestion et une logique territoriale. Ces prairies, de par leur taille et la gestion actuelle du site, permettent d'accueillir un certain nombre d'espèces de l'Annexe 1 pour l'alimentation ou le repos, voire la reproduction notamment pour le Râle des genêts ou la Pie-grièche écorcheur.

D'autre part, elles accueillent de très grands effectifs d'oiseaux d'eau non classés à l'annexe 1 mais certains à l'annexe 2 ou 3 notamment des anséridés ou laridés qui peuvent occuper ces secteurs pour le repos et/ ou l'alimentation, avec des effectifs allant jusqu'à plusieurs milliers pendant les périodes de migrations.

C'est également une zone très importante pour la reproduction des passereaux prairiaux.

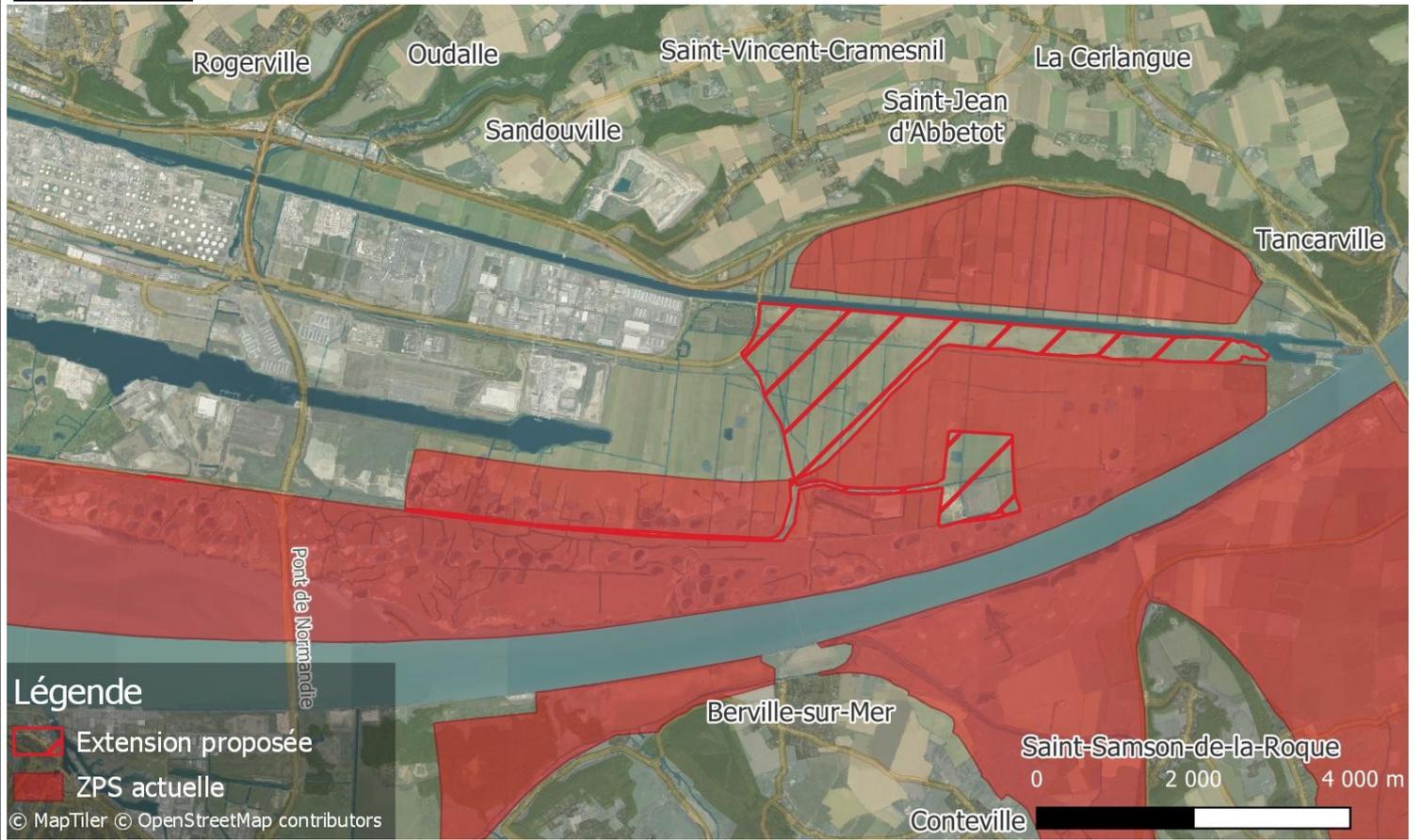
La gestion actuelle est souvent proche du cahier des charges de la réserve naturelle du fait du découpage des parcelles : une partie de chaque parcelle est en ZPS et réserve naturelle avec un pourcentage variable d'une parcelle à l'autre.

L'ancienne enceinte de l'usine Millennium vient d'être restaurée et offre de toutes nouvelles fonctionnalités ou confirment les existantes (reproduction Echasse blanche, Cigogne blanche, Avocette élégante) avec la création de prairies humides et de plans d'eau.

De petits ajustements sont également effectués dans ce secteur pour redessiner les limites parfois incohérentes au niveau de la route de l'estuaire.



Carte détaillée



34- Falaise du Mont Courel

Commune(s) : Berville-sur-Mer, Fatouville-Grestain

Surface : 12,15 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction d'oiseaux rupestres

Espèces annexe 1 : Faucon pèlerin

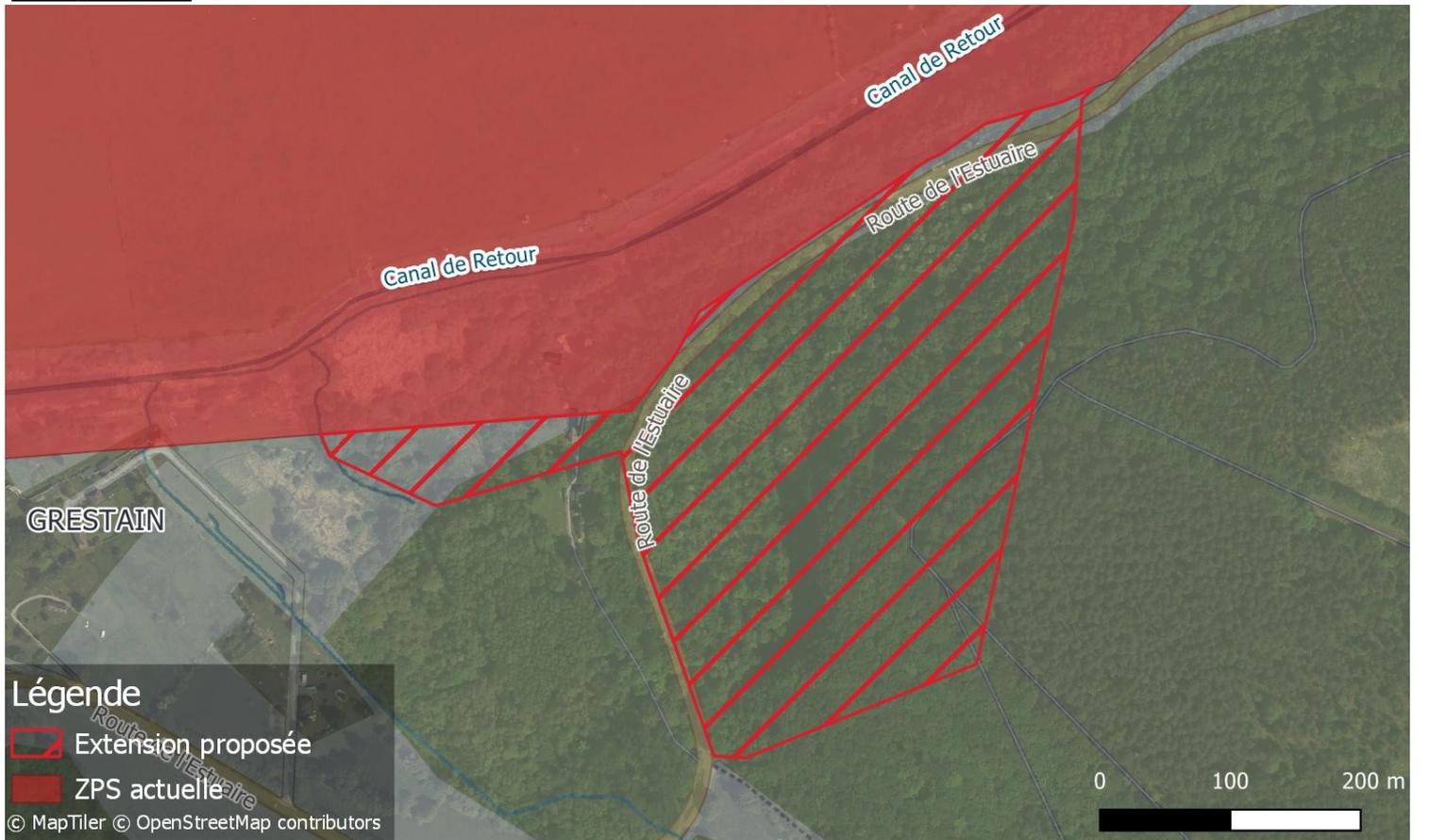
Autres espèces remarquables : Tadorne de Belon

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Cette falaise fait partie de l'ENS du Mont Courel géré par le département de l'Eure. Un couple de Faucon pèlerin s'y reproduit très souvent avec réussite. Le site est aussi utilisé par d'autres espèces rupestres et par des Tadornes de Belon.



Carte détaillée



35- Mare plate

Commune(s) : Saint-Vigor-d'Ymonville, Sandouville

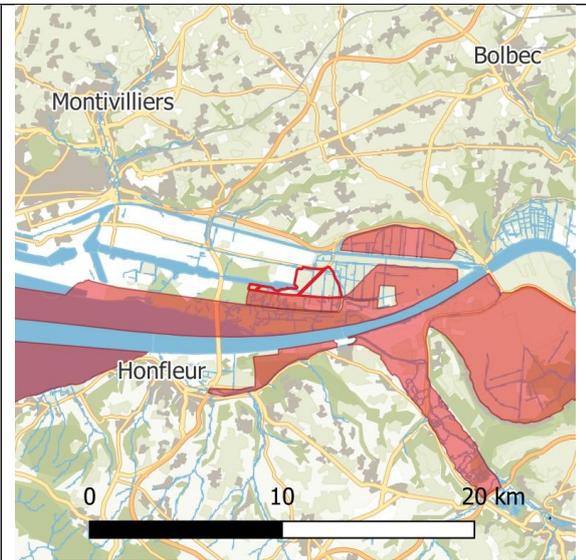
Surface : 389,01 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction, d'alimentation et de reposoir pour espèces de la directive (annexe 1). Zone de reproduction, de repos et d'alimentation pour les oiseaux d'eau et les passereaux paludicoles et prairiaux. Cohérence territoriale et paysagère

Espèces annexe 1 :

Aigrette garzette, Avocette élégante, Cigogne blanche, Busard des roseaux, Busard saint martin, Ibis falcinelle, Combattant varié, Echasse blanche (reproduction), Grande aigrette, Marouette ponctuée (reproduction), Râle des genêts (reproduction), Marouette de Baillon (reproduction), Spatule blanche, Guifette noire, Gorge bleue à miroir, Grue cendrée, Martin-pêcheur



Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Les prairies humides du secteur dites « subhalophiles », en partie en ZPS, et de la Mare plate sont un seul et grand secteur fonctionnant en cohérence d'un point de vue hydraulique et des habitats et dont le découpage Natura 2000 n'a pas de logique écologique et paysagère. Il s'agit d'un site très riche avec des espèces qui transitent et qui se déplacent sans distinction entre la partie en ZPS et la partie hors ZPS.

Étendre la ZPS sur la Mare plate et le nord des prairies subhalophiles serait plus cohérent d'un point de vue des fonctionnalités (hydraulique, trames vertes et bleues, migration, domaine vital, ...) et d'un point de vue paysager.

De plus, la gestion et l'animation seraient facilitées car la majorité des parcelles sont coupées en deux par cette limite administrative alors qu'elles sont en général gérées de la même façon. Les contraintes, liées à la partie sud classée en réserve et en ZPS, influent en effet sur la gestion de la partie nord.

En-dehors des espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux, la Mare plate et les prairies subhalophiles dans leur ensemble (en ZPS et en-dehors) sont des sites d'importance nationale voire internationale pour la migration prénuptiale (anatidés, limicoles) et la nidification des oiseaux d'eau.

Carte détaillée



36- Plaine d'Honfleur et ajustements

Commune(s) : Ablon, Berville-sur-Mer, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Honfleur, La Rivière-Saint-Sauveur

Surface : 366,75 ha

Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reproduction d'anatidés de limicoles et de passereaux

Espèces annexe 1 : Aigrette garzette, Pie-grièche écorcheur

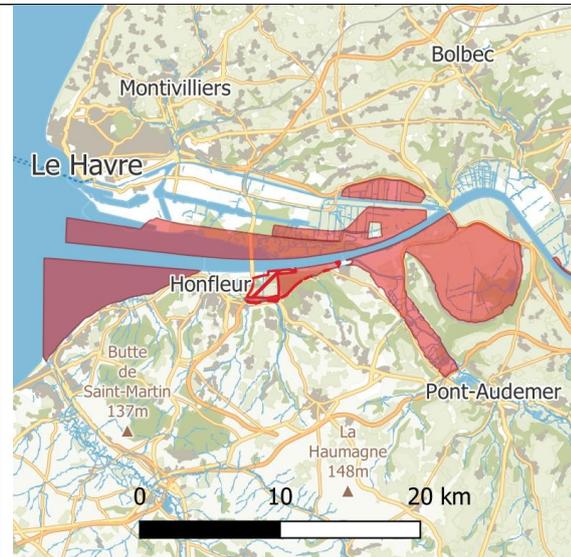
Autres espèces remarquables : Tadorne de Belon, Vanneau huppé, Rousserolle effarvate-verderolle, Fauvette babillarde

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

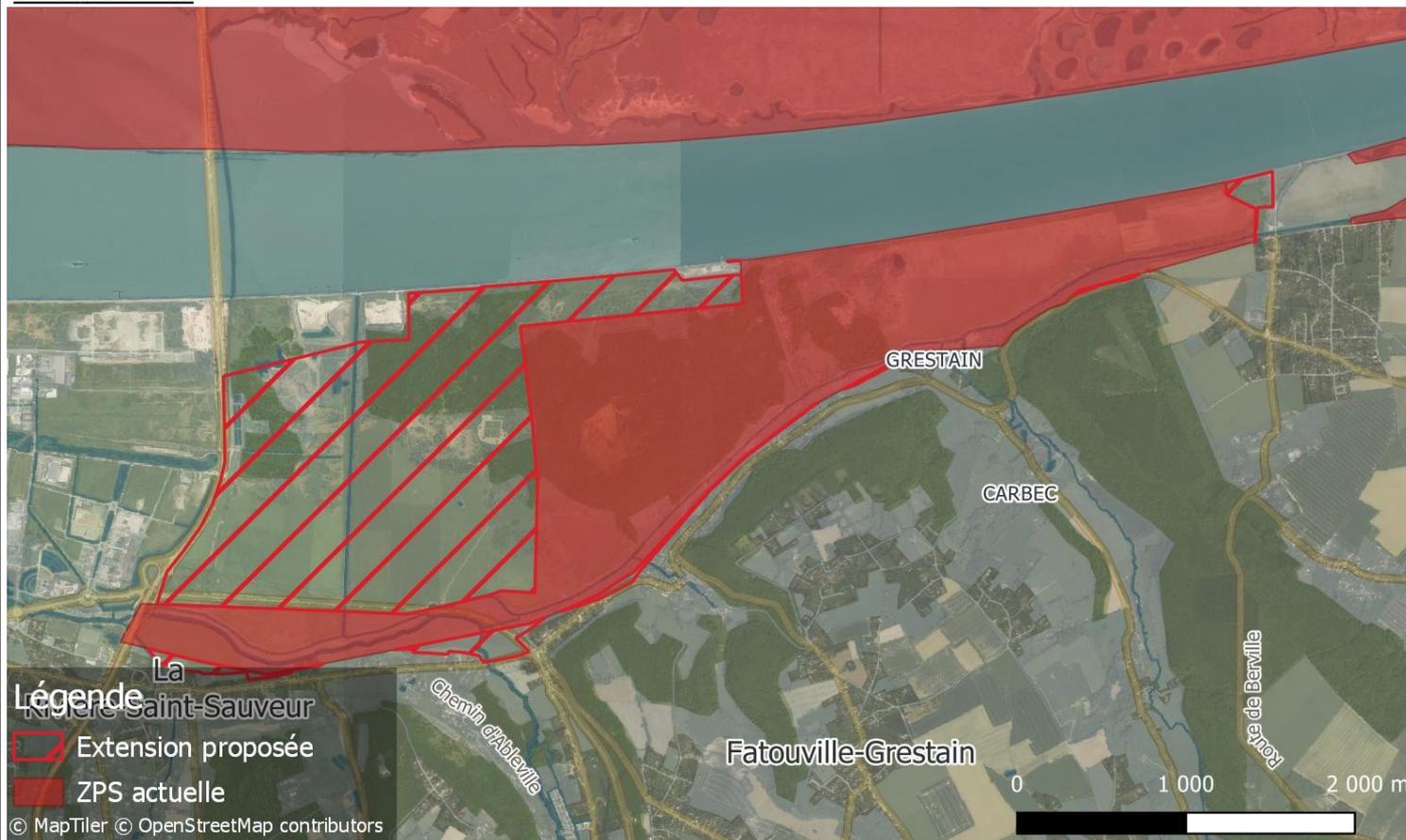
Avec la ZPS existante, ce secteur comprend la principale zone de reproduction des Tadornes de Belon de l'estuaire de la Seine. Les prairies permettent à plusieurs couples de vanneaux de se reproduire. Ce site est particulièrement riche pour les passereaux des zones arbustives et les endroits humides sont utilisés par des passereaux palustres.

Une végétation arbustive se développe par endroit en lien avec un pâturage maîtrisé. Il serait pertinent de rechercher l'Engoulevent d'Europe, espèce de l'annexe I de la directive.

L'extension permet de prendre en compte de façon cohérente l'ensemble de la zone et d'harmoniser le périmètre avec celui de la ZSC « Estuaire de la Seine ». Ce site est entièrement sous propriété du Conservatoire du littoral et géré par les départements de l'Eure et du Calvados.



Carte détaillée



37- Bassin des Chasses

Commune(s) : Honfleur

Surface : 44,68 ha

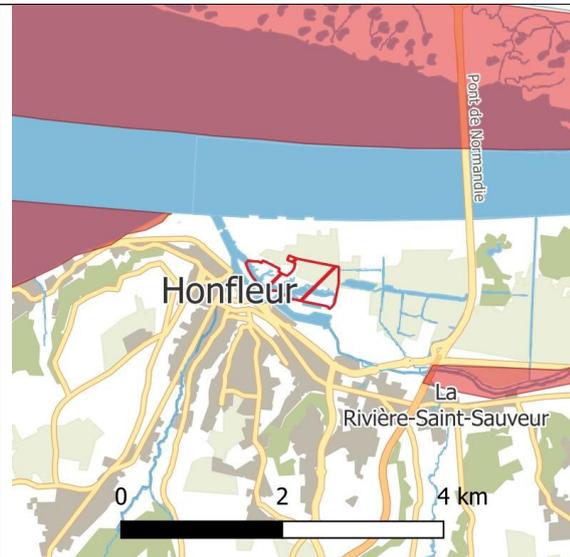
Enjeu : Certain

Intérêt : Zone de reposoir et d'alimentation pour espèces de la directive (annexe 1). Ajustement avec le périmètre ZSC. Amélioration de la trame verte et bleue

Espèces annexe 1 : Aigrette garzette, Grande aigrette

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Cette zone pourrait être importante pour les oiseaux d'eau dans ce secteur, notamment du fait de la présence d'habitats d'espèces comme les roselières et les vasières. C'est une zone à fort potentiel où ont déjà été contactées des espèces très patrimoniales comme le butor étoilé, mais elle est aujourd'hui en voie de comblement et subit des dérangements importants du fait de la proximité du grand public (parking de la ville d'Honfleur en périphérie immédiate).



Des actions Natura 2000 seraient cohérentes pour restaurer la zone humide (restaurer les connexions hydrauliques, favoriser le pâturage extensif) et mettre en place des opérations de sensibilisation pour limiter le dérangement. L'extension proposée est déjà en grande partie en ZSC « Estuaire de la Seine », il est donc cohérent de la proposer en ZPS notamment pour faciliter l'animation et mutualiser les actions.

De plus avec son emplacement entre plusieurs secteurs de la ZPS (dunes et marais de Pennedepie, chenal de la Seine, Plaine d'Honfleur), l'intégration de cet espace en ZPS améliorerait la circulation des espèces au sein de l'embouchure de la Seine.

Carte détaillée



Légende

- Extension proposée
- ZPS actuelle

© MapTiler © OpenStreetMap contributors

38- Chenal de la Seine aval

Commune(s) : Ablon, Berville-sur-Mer, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Honfleur, La Cerlangue, Marais-Vernier, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Vigor-d'Ymonville, Tancarville

Surface : 2441,89 ha

Enjeu : Certain

Intérêt :

Zone de reposoir pour espèces de la directive (annexe 1)

Zone de repos et d'alimentation pour les oiseaux d'eau et marins

Ajustement avec le périmètre ZSC

Cohérence territoriale et paysagère

Espèces annexe 1 :

Balbusard pêcheur, Guillemot de Troïl, Mouette mélanocéphale, Mouette pygmée, Plongeurs arctique, catmarin et imbrin, Sternes caugek, naine et pierregarin.

Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

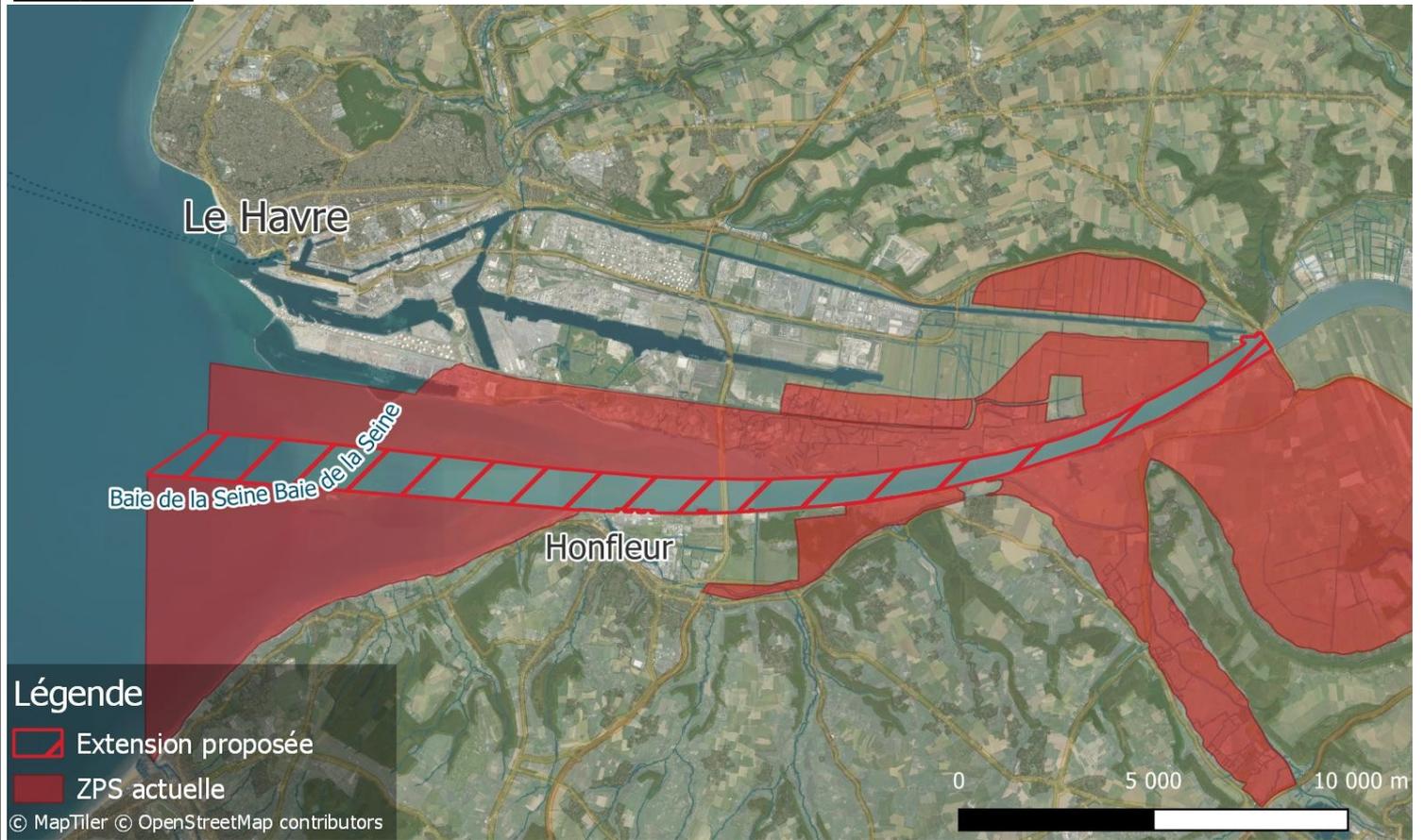
Cette zone est le lien maritime et fluvial entre la partie sud et la partie nord de la ZPS, son intégration à la ZPS permettrait donc d'avoir une meilleure cohérence paysagère. De plus elle fait déjà partie de la ZSC Estuaire de Seine et la démarche serait donc cohérente d'un point de vue de la mutualisation des ressources (animation, moyens, actions) et faciliterait les échanges avec les futurs interlocuteurs.

Par ailleurs, elle accueille de nombreuses espèces marines de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux comme les plongeurs ou les sternes en alimentation.

En-dehors de ces espèces, c'est une zone très intéressante pour le repos d'un grand nombre d'oiseaux d'eau comme les laridés, les anatidés (en hivernage et en migration), mais aussi comme zone d'alimentation pour le grand cormoran, le grèbe huppé, les labbes, ...



Carte détaillée



39- Dunes et marais de Pennedepie, Cricqueboeuf et ajustements

Commune(s): Cricqueboeuf, Honfleur, Pennedepie, Trouville-sur-Mer, Villerville

Surface : 76,48 ha

Enjeu : Certain

Intérêt :

Zone de reproduction et de reposoir pour les espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux 2009/147/CE (cf. ci-dessous)

Zone de reproduction, de repos et d'alimentation pour les oiseaux d'eau et les passereaux paludicoles et de zones humides

Ajustement avec le périmètre de la ZSC FR2300121 Estuaire de la Seine
Cohérence territoriale et paysagère (cf. ci-dessous)

Espèces annexe 1 :

Aigrette garzette, Busard des roseaux, Echasse blanche (reproduction), Grande aigrette, Gravelot à collier interrompu (reproduction), Avocette élégante (reproduction), Gorgebleue à miroir, Faucon pèlerin, Mouette mélanocéphale, Sternes caugek et pierregarin

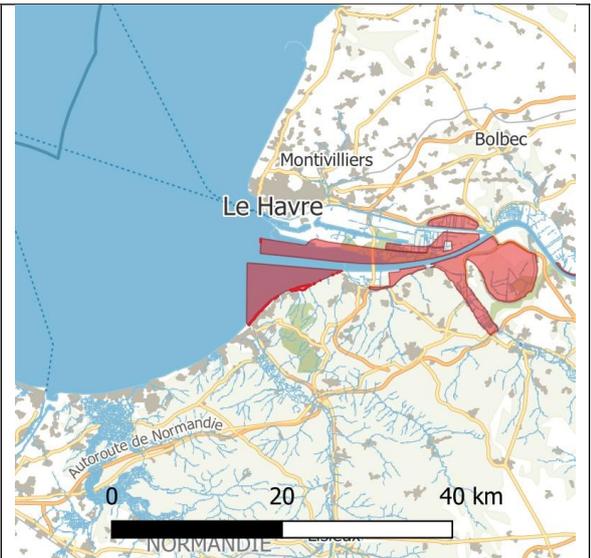
Argumentaire - Intérêt écologique de la zone :

Zone d'importance pour les oiseaux d'eau dans ce secteur, notamment du fait de la présence d'habitats d'espèces comme les roselières et les mares. C'est une zone très intéressante pour quelques limicoles nicheurs comme l'Avocette élégante, l'Echasse blanche et le Gravelot à collier interrompu. Ils trouvent les habitats nécessaires à leur reproduction (mares en eau) si l'entretien n'est pas trop intensif et les dérangements occasionnels en période de reproduction. Les laridés comme la Mouette mélanocéphale ou les sternes viennent se reposer sur les mares à marée haute pour éviter les dérangements fréquents sur le haut de plage.

Du fait de son réseau de mares, de son emplacement derrière les hauts de plage et de sa mosaïque d'habitats, c'est un secteur important pour les oiseaux d'eau de la directive oiseaux et plusieurs familles de passereaux (dont des espèces protégées).

D'autre part, c'est déjà un site classé au titre de la Directive Habitats faune-flore, ce qui permettrait d'être plus efficace en termes d'animation et d'actions proposées (mutualisation des moyens d'action, des financements, ...).

Les limites de la zone marine seront revues pour une meilleure cohérence paysagère et territoriale.



Carte détaillée

